


Compte Administratif 2016

Document d'analyse
(Doc 0)

Conseil Municipal
du 26 juin 2017



	A	B	C
1	74566152122	1456465456	112346513
2	234465546	844656564	446546546
3	45234465646	4656445646	113564544
4	423446545	546554544	1456465778
5	1774454566	44646566998	324651111
6	456465456	446556899	154652122
7	646454554	112465313	2342344546
8	648465798	446454546	45646546
9	54654655	11356344654	446545445
10	456454456	45677456678	23446564656
11	846546564	3211234411	456454546
12	445646546	15212344622	654654654
13	55646564	234454546	4566465456
14	4697456698	44655646	86745664
15	45646564656	4446564655	42344655646
16	11236465613	774545466	546546554
17	4462344546	456465456	44699745668
18	113465564	646545454	454656899
19	456465778	64874566798	6486465798
T	3281121681	5461816663	35846452605

Sommaire

.....	2
Sommaire.....	2
INTRODUCTION	5
NOTE METHODOLOGIQUE	8
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF	11
1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	13
1.1 Recettes de gestion courante.....	13
1.1.1 Fiscalité.....	15
1.1.2 Compensations.....	17
1.1.3 Dotations de l'État.....	19
1.1.4 Dotations Métropole	20
1.1.5 Autres recettes de gestion courante.....	21
1.2 Recettes exceptionnelles (hors cessions) et produits financiers (hors produits dettes)	27
1.3 Dépenses de gestion courante	28
1.4 Dépenses de personnel	29
1.4.1 Soutien à la vie associative, au CCAS et autres transferts.....	31
1.4.2 Charges à caractère général.....	33
1.4.3 Autres dépenses de gestion courante.....	36
1.5 Dépenses exceptionnelles et provisions	37
1.5.1 Provisions pour risques et charges Autres charges exceptionnelles.....	38
1.5.2 Charges exceptionnelles liées au transfert de la compétence Eau à la Métropole	38
1.5.3 Autres charges exceptionnelles.....	38
1.5.4 Charges financières.....	39
2 EPARGNE	40
2.1 Solde intermédiaire de gestion	40
2.1.1 Retraitement des recettes et dépenses de gestion courante	40
2.1.2 Evolutions de l'épargne de gestion courante après retraitement	41
2.2 Solde exceptionnel et financier	43
2.3 Epargne de gestion	44
2.4 Épargne nette	45
3 BUDGET D'INVESTISSEMENT	47
3.1 Recettes d'investissement.....	47
3.1.1 Ressources propres d'investissement	48

3.1.2	Autres ressources d'investissement	50
3.1.3	Opérations pour compte de tiers	51
3.2	Dépenses d'investissement (hors emprunts et dettes).....	52
3.2.1	Dépenses d'équipement, avances, opérations pour compte de tiers et TIR	53
3.2.2	Participations.....	57
3.2.3	Opérations pour compte de tiers	57
3.2.4	Autres dépenses d'investissement.....	58
3.2.5	Données Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP).....	59
3.2.6	Le remboursement de la dette.....	60
4	EQUILIBRES ET RESSOURCES PROPRES.....	63
5	RESULTATS DE CLOTURE	65
6	ANNEXES	66
6.1	ANNEXE I - Ratios réglementaires	66
6.2	ANNEXE II – Compte de gestion	68
6.2.1	Bilan passif.....	68
6.2.2	Bilan actif	69
6.2.3	Compte de résultat.....	70
6.3	ANNEXE III - Budgets annexes	71
6.3.1	Budget annexe stationnement	72
6.3.2	Budget annexe cuisine centrale	72
6.3.3	Budget annexe self Clemenceau	72
6.3.4	Budget annexe locaux culturels.....	72
6.3.5	Budget annexe activités économiques.....	73
6.3.6	Budget annexe Mistral-Eaux Claires	73
6.3.7	Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques	74
6.3.8	Régie Lumière	74
6.3.9	Résultat de clôture des BA	75
6.3.10	CA consolidés.....	76
6.4	ANNEXE IV – Dette.....	78
6.4.1	Structure de la dette du budget principal	78
6.4.2	Classification des risques des emprunts du budget principal	78
6.4.3	Profil d'extinction de la dette du budget principal.....	79
6.4.4	Capacité de désendettement du budget principal.....	80
6.4.5	Répartition par prêteurs tous budgets confondus	81

6.5	ANNEXE V - Détails « autres »	82
6.5.1	Détail « autres » recettes de gestion courantes.....	82
6.5.2	Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses	82
6.5.3	Détail « autres » charges à caractère général	83
6.6	ANNEXE VI – Acronymes.....	84

INTRODUCTION

Dans un contexte contraint de baisse des dotations de l'état, la Ville de Grenoble est confrontée, à nouveau, à la perte de 6 M€ sur l'année 2016. Malgré cette difficulté majeure et conformément aux engagements de l'équipe municipale, la fiscalité locale est restée stable et l'endettement maîtrisé.

La conjugaison de ces contraintes et enjeux, ainsi que la nécessité de respecter l'équilibre budgétaire de la commune, a abouti à élaborer un plan de sauvegarde des services publics locaux, annoncé en juin 2016 et dont les premières mesures ont été mises en œuvre dès l'été.

Ce plan a été élaboré par les élus de la majorité et les services de l'administration au cours du 1^{er} semestre 2016 avec le défi de construire le périmètre de service public de demain. Un service public fidèle à ses valeurs : continuité, adaptabilité, égalité, neutralité, solidarité, accessibilité.

Il ne s'agit pas de faire moins, il s'agit de faire différemment, et ce, dès 2016.

- En recentrant le périmètre de l'action municipale sur ses missions, ce qui signifie :
 - donner la priorité aux compétences, faire évoluer les modes de gestion ; ;
 - Proposer un nouveau contrat aux organismes extérieurs - la Ville a retravaillé le cadre de ses relations avec les organismes extérieurs qu'ils soient publics, privés ou associatifs, en proposant, par exemple de nouveaux dispositifs d'accompagnement de projets, ou en mutualisant les locaux mis à disposition.
- En rapprochant le service public des nouveaux usages, ce qui signifie :
 - Adapter les horaires et le maillage territorial ;
 - Reconfigurer les événements Ville vers plus de sobriété ;
- En recherchant de nouvelles ressources pour assurer son équilibre, tout en renforçant les dispositifs solidaires ;
- En rendant le service public plus agile dans son organisation.

2016, c'est aussi...

- le maintien de la priorité donnée à l'éducation : poursuite du plan écoles, médiation culturelle, réorganisation des temps des activités périscolaires dans une logique de meilleure qualité et d'un meilleur respect du rythme de l'enfant, coopération affirmée avec les acteurs socio-culturels autour de l'adolescence (Lys rouge et Mistral). Ouverture de la chaufferie aux adolescents.
- Une année marquée par un travail de fonds sur la question écologique avec notamment le travail sur la qualité de l'air intérieur, l'engagement de la ville dans la gestion des pics de pollution, une consommation sobre (véhicules, gestion des espaces verts et protocole, ...), la poursuite de la mise en œuvre du « plan lumière », la réalisation de diagnostics énergétiques, la participation active de la ville à l'élaboration du PLUI.

Après un CA 2015 marqué par les transferts de compétences vers la Métropole (Développement et aménagement économique, aménagement de l'espace métropolitain,

politique locale de l'habitat, politique de la ville), le CA 2016 constitue la première année d'un fonctionnement relativement stabilisé en termes de périmètre. En termes financiers, l'année 2016 a, une fois encore, été marquée par une baisse significative des recettes de gestion (-4.07M€) qui s'explique par :

- une baisse des dotations et péréquations en provenance l'Etat (-6,04 M€) ;
- une baisse des ressources issues de la taxe d'habitation (-1,47%) qui s'explique exclusivement en raison des dispositions de la Loi de finances visant à instituer à nouveau des exonérations pour les veufs ou veuves, ainsi que pour les personnes seules ayant une charge de famille.

Dans ce contexte, l'ensemble des mesures mises en œuvre par la Ville pour éviter l'effet ciseaux d'une hausse des dépenses alors que les recettes baissent, a permis d'ajuster les dépenses de gestion courante à l'évolution des recettes (-7,34 M€). Pour la deuxième année consécutive et en rupture avec les dix années précédentes, le budget consacré aux ressources humaines a été maîtrisé.

L'épargne de gestion courante s'est donc améliorée (+2% ; +0,6 M€). Il en est de même de l'épargne de gestion qui, après prise en charge des soldes exceptionnels et financiers, s'améliore plus favorablement encore (+2,6 M€), grâce à l'intégration dans le budget de la Ville de l'excédent de l'opération d'aménagement de la ZAC de Bonne (+3,83 M€). Sans cette recette exceptionnelle, l'épargne de gestion se serait à nouveau dégradée en 2016.

L'épargne nette se redresse mais reste toujours négative (-1,06 M€), malgré la recette exceptionnelle de la ZAC de Bonne. Cela signifie que la Ville de Grenoble ne dégager pas, par son fonctionnement, de capacité d'autofinancement pour ses investissements.

Dès lors, la nécessité du recours à l'emprunt reste importante afin de continuer à investir pour répondre au besoin des habitants (plan écoles), assurer l'entretien du parc immobilier municipal (patrimoine scolaire, sportif, culturel, ...) , favoriser la transition énergétique (aide à la rénovation des logements), poursuivre les opérations d'aménagement du territoire comme la Presqu'île scientifique, Bouchayet-Viallet, Flaubert ou Vigny Musset, sécuriser la ville (contre les inondations par exemple), ...

La situation historique de la Ville de Grenoble se traduit notamment par un niveau d'endettement élevé, soit un encours de dette par habitant de 1562 € en 2016 (contre 1191 € pour la moyenne de la strate démographique en 2015). Dans ce contexte, la Ville a cherché à ajuster l'entrée de nouveaux emprunts au rythme de réalisation des investissements. Cela s'est traduit par une baisse de 1,35 M€ de l'encours de dette sur le budget principal ; néanmoins, tous budgets confondus, l'encours de dette consolidé augmente de 4,14 M€.

En 2016, la Ville est parvenue à absorber 85% de la baisse des dotations et péréquations versées par l'Etat. Néanmoins, les baisses successives subies par la Ville de Grenoble appliquées à un contexte local historiquement contraint, ne permettent pas de retrouver des niveaux d'épargne suffisante pour éviter, d'une part une hausse de l'encours de dette, et d'autre part une baisse des dépenses d'investissement (- 4,01 M€ en 2016 par rapport à l'exercice 2015).

Cette baisse cumulée asphyxie le budget de la ville comme celui de nombreuses collectivités en France, comme le pointe les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes sur l'état des finances locales : « ***Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités.*** » Elle insiste également sur l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements (les autres collectivités locales que sont les régions et les départements et les intercommunalités étant aussi frappées par la baisse des dotations).

Pour Grenoble, ces choix nationaux ont des conséquences particulièrement difficiles à supporter, d'autant que la santé financière de la Ville est très fragile et qu'elle ne dispose plus des marges habituelles d'action que sont la fiscalité ou le recours à l'emprunt : dette élevée, fiscalité locale élevée, épargne nette négative...

Malgré ce contexte historiquement difficile, la majorité a su prendre ses responsabilités en prenant les décisions nécessaires au redressement de la situation financière de la Ville, tout en préservant le service public communal et sa capacité à investir. Le refus, pour la 3^e année consécutive, d'augmenter des impôts locaux particulièrement injustes a également permis de ne pas faire subir encore davantage aux Grenoblois les conséquences d'une crise sociale profonde et durable.

La poursuite de ce redressement prévue au budget prévisionnel 2017 permet aujourd'hui à la Ville de lancer la nécessaire refondation du service public, afin de faire face aux enjeux de la transition écologique et sociale. La majorité exprime à nouveau le vœu qu'un pacte financier vienne rapidement garantir, pour la durée de la mandature présidentielle de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

NOTE METHODOLOGIQUE

Ce document d'analyse du compte administratif 2016 reprend le cadre d'analyse institué à l'occasion du document d'analyse du CA 2015. Par ailleurs, il convient de noter certaines évolutions de périmètre, qui cette année encore viennent complexifier la compréhension des données.

a. Périmètres des soldes de gestion

Depuis le CA 2015, l'analyse des différents soldes s'inscrit dans une démarche de plus grande transparence permettant d'aboutir à une meilleure compréhension de la lecture des soldes de gestion. Pour ce faire, l'évolution des dépenses et des recettes de gestion (hors retraitements) correspond à celle présentée dans la maquette des documents budgétaires et comptables prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14. Ce parallélisme permet d'avoir une concordance à la fois :

- sur les montants des dépenses et recettes réelles
- sur les soldes de gestion calculés par la ville de Grenoble, comme sur ceux figurant dans la maquette du CA 2016 (support du vote du 26 juin 2017).

Pour rappel, la méthode utilisée est identique à celle mise en place à l'occasion de l'analyse du CA 2015. Cette méthode permet de distinguer les recettes et les dépenses à caractère exceptionnel des recettes et dépenses de gestion courante. Une analyse spécifique est réalisée sur les éventuels retraitements à opérer.

L'analyse des soldes d'épargne est faite après celle des soldes de gestion. Et met en évidence l'impact des retraitements éventuels.

Les soldes de gestion sont composés du solde de gestion courante et des soldes exceptionnels et financiers (hors dépenses ou recettes liées à la dette). Depuis le document d'analyse du CA 2015, les recettes et dépenses suivantes ne sont donc plus intégrées dans les soldes de gestion courante figurant dans ce document :

- Pour les recettes de gestion courante :
 - o les recettes exceptionnelles,
 - o les produits financiers autres que ceux intégrés dans le calcul de l'annuité,
 - o les recettes provenant des éventuelles reprises de provision.
- Pour les dépenses de gestion courante (en plus des TIR) :
 - o les dépenses exceptionnelles,
 - o les dépenses financières autres que celles intégrées dans le calcul de l'annuité,
 - o les dépenses provenant des éventuelles provisions.

Dès lors, l'épargne de gestion telle que présentée jusqu'au document d'analyse du CA 2014 est désormais décomposée en une l'épargne de gestion courante et un solde exceptionnel.

Par ailleurs, depuis 2015, pour se rapprocher des recettes propres d'investissement telles que présentées dans les maquettes budgétaires et comptables de la M14, ces dernières n'intègrent plus les recettes de subventions transférables qui seront désormais regroupées dans la ligne « autres ressources

d'investissement ». Pour information, les subventions transférables sont les subventions qui financent les biens amortissables (biens meubles et immeubles productifs de revenus), et qui doivent donc être elles-mêmes amorties. Dans ce sens, les recettes propres d'investissement correspondront scrupuleusement aux recettes indiquées dans la maquette budgétaire (IV – A6.2). De fait, seules les autres subventions non transférables (art 138x des ressources financières) peuvent être considérées comme des ressources propres d'investissement.

De fait, au nom de la permanence des méthodes et afin de pouvoir comparer les exercices budgétaires entre eux, les chiffres antérieurs à l'année 2015 ont été mis à jour selon cette nouvelle présentation.

b. Evolution des périmètres

La principale évolution de périmètre est liée à la mise en place en 2016 du service commun de la direction de l'action territoriale (DAT) entre la Ville et le CCAS. Ce service commun se traduit par une hausse de 5,4 M€ des dépenses de personnel, ainsi que par une hausse identique des recettes de gestion courante pour refacturation de ces charges de personnel au CCAS.

Par ailleurs, alors que la Régie Lumière avait été créée au 1^{er} septembre 2015 avec un impact résiduel sur les 4 derniers mois de l'année, l'année 2016 a de fait été le premier exercice de fonctionnement de la Régie Lumière sur une année pleine. Dès lors cela se traduit par un transfert des charges à caractère général (consommations électriques liées à l'éclairage public) vers les charges exceptionnelles (subvention du budget principal vers la Régie Lumière).

Concernant la Métropole, si l'année 2016 ne s'est pas traduite par de nouveaux transferts de charge entre la Ville et la Métropole, cet exercice est néanmoins impacté par des écritures comptables spécifiques qui peuvent rendre difficile l'analyse de certains postes de dépenses ou de recettes. En effet, faute d'avenant aux conventions de services communs, l'attribution de compensation a notamment été diminuée pour prendre en charge des dépenses de personnel liées à ces services mutualisés. Cela induit donc une moindre réalisation des dépenses de personnel inscrites au budget primitif ainsi qu'un moindre encaissement de la recette d'attribution de compensation.

Néanmoins, en dehors des opérations pour compte de tiers, à la différence de l'exercice 2015, phase de construction de la Métropole, l'exercice 2016 n'intègre pas de portage par la Ville de dépenses ou de recettes liées à des compétences métropolitaines.

c. Méthodologie de rattachement

En 2016, comme en 2015, l'évolution de certains postes de dépenses ou de recettes de fonctionnement sont impactés par des problématiques de non rattachement liées soient à des erreurs ou impossibilités de rattachement, soit à des changements de méthode de rattachement.

Cela implique des retraitements spécifiques destinés à fournir une lecture cohérente des évolutions. L'ensemble des retraitements sont indiqués dans le tableau ci-dessous

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)	Total retraitements 2015 (M€)	Total retraitements 2016 (M€)	
Recettes	TCCFE	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	-	+2,73	+0,09
		CA 2016	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+ 0,6		
	Refacturation Espaces Verts	CA 2015	Non				+ 0,51		
		CA 2016	2015 + 2016				-0,51		
	Horodateurs	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+1,17		
		CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-		
	Redevances à caractère périscolaire	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+0,74		
		CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-		
	RODP Marchés	CA 2015	non	non	oui	oui	+0,36		
CA 2016		oui	oui	oui	oui	-			
Dépenses	Consommations énergétiques	CA 2015	oui	oui	oui	oui	-	+0,32	+1,38
		CA 2016	oui	oui	oui	Non	+1,7		
	Participation ADIDR	CA 2015	Incomplet				+0,32		
		CA 2016	partie 2015 + total 2016				-0,32		

Concernant la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) et les consommations énergétiques, l'application de rattachement sur ces recettes et dépenses étaient très aléatoires et posaient de véritables blocages techniques. Il a donc été décidé de basculer dès l'année 2017 sur une méthode de comptabilisation glissante plus à même de refléter la réalité d'un exercice comptable et son principe d'annualité. Ainsi l'année 2016 ne comptant pas douze mensualités, il est nécessaire d'apporter un correctif à la hausse.

Les autres modifications avaient été abordées lors du document d'analyse du CA 2015.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement (en M€)				
Fiscalité (3 taxes)	130,94	134,90	136,61	135,37
Compensations	5,02	4,85	4,71	4,37
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	37,20	39,70	33,70
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	43,49	37,53	32,10	31,49
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	47,29	41,31	45,98	46,79
<i>dont sommes à retraiter</i>				
Total recettes de gestion courante (1)	278,71	255,78	259,10	251,71
Produits financiers	1,83	1,71	2,75	2,59
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>1,81</i>	<i>1,19</i>	<i>0,72</i>	<i>0,71</i>
Produits exceptionnels	10,38	4,62	1,15	5,95
<i>dont cessions</i>	<i>2,14</i>	<i>2,54</i>	<i>0,00</i>	<i>0,88</i>
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>6,11</i>	<i>0,97</i>		
Reprises provisions semi-budgétaires	0,65	2,97	0,00	0,00
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>0,65</i>			
Total recettes réelles de fonctionnement	291,58	265,08	263,00	260,25
Dépenses de fonctionnement (en M€)				
Frais de personnel	137,25	128,66	136,16	128,39
Subventions CCAS	25,40	25,40	25,50	25,34
Autres subventions	29,52	24,49	22,94	23,46
Charges générales (chap. 011)	51,44	47,75	44,80	40,08
<i>dont charges générales (chap. 011) refacturées Metro</i>		<i>2,44</i>		
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>0,27</i>			
Autres dépenses	1,52	1,40	1,46	1,69
Total dépenses de gestion courante (2)	245,13	227,71	230,86	218,97
-TIR	-1,47	-0,64	-1,87	-0,31
Total dépenses de gestion TIR déduits	243,66	227,07	228,98	218,66
Charge financière (frais financiers bruts) (5)	8,16	7,99	7,73	7,54
Charges exceptionnelles	8,52	19,25	5,62	6,65
<i>dont sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>2,85</i>	<i>13,18</i>		
Dotations et provisions semi budgétaires	0,00	0,00	0,00	1,40
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	261,81	254,95	244,21	234,55
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement (en M€)				
Ressources propres d'investissement	8,02	7,52	7,57	8,01
Emprunts nouveaux	32,31	34,57	33,35	26,37
Autres ressources d'investissement	14,07	8,56	11,39	6,40
Opérations pour compte de tiers	0,83	0,18	1,00	0,35
Total recettes d'investissement	55,22	50,83	53,31	41,13
Affectation en réserves (1068)	21,03	4,28	0,00	5,37
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	1,51	15,52	2,77	18,58
Recettes réelles d'investissement	77,76	70,62	56,08	65,08
Dépenses d'investissement (en M€)				
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	42,07	33,01	30,84	28,03
Opérations pour compte de tiers	0,12	0,18	1,01	0,35
Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (partie 238+2764)	5,67	5,63	6,77	6,62
Subventions d'équipement	7,24	4,89	4,04	5,03
Participations et créances rattachées	2,47	1,52	1,08	1,09
Total dépenses d'investissement	57,58	45,22	43,74	41,12
Travaux d'investissement en régie (TIR)	1,47	0,64	1,87	0,31
Total dépenses d'investissement dont TIR	59,05	45,86	45,61	41,43
Remboursement emprunt (6)	25,66	27,07	28,35	27,72
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	3,36	10,74	2,78	18,58
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	0,39	0,06	0,00	0,09
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	86,99	83,10	74,87	87,51

Les données ci-dessus permettent de faire le lien entre les différents soldes de gestion calculés par la ville de Grenoble et les maquettes des comptes administratifs annexées à chacune des délibérations d'approbation des CA.

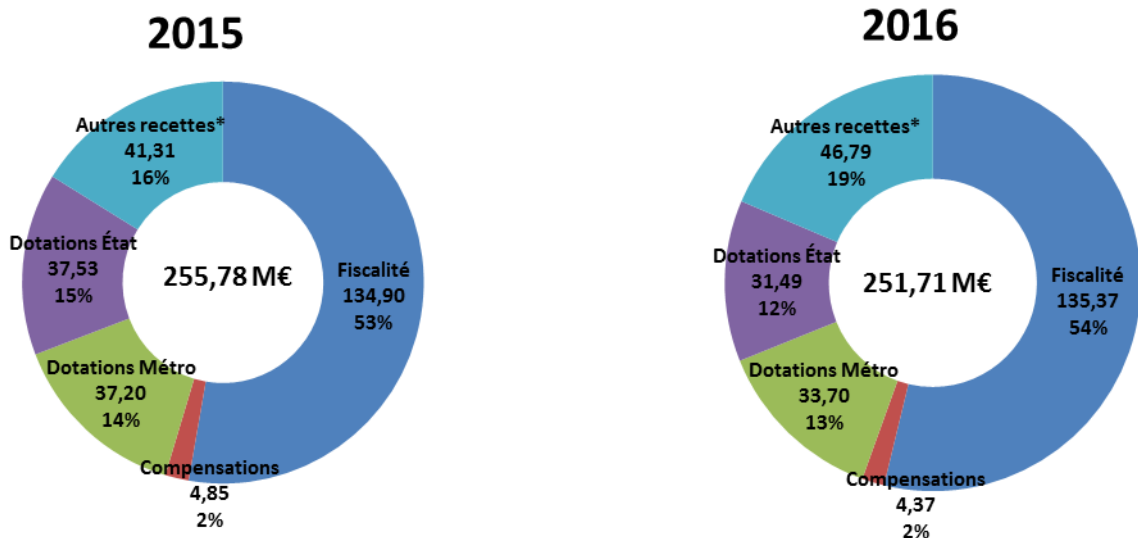
Apparaît pour 2015 la part des dépenses portées par la ville de Grenoble qui ont fait l'objet de refacturation à la Métropole.

L'année 2016 ne fait pas apparaître de retraitements particuliers. En effet, aucune écriture ne semble devoir faire l'objet de retraitement.

Ces données sont des données brutes. Elles ne permettent pas de comprendre les différents facteurs d'évolution du CA 2016 par rapport aux CA antérieurs. Pour cela il est nécessaire de poursuivre la lecture de ce document.

1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes de gestion courante



Les recettes de gestion courante diminuent en apparence de 4,07 M€ entre 2015 et 2016 (-1,59%). Comme indiqué lors du document d'analyse du compte administratif 2015, des omissions de rattachement avaient conduit à une minoration des autres recettes de gestion courante de 2,73 M€ pour l'année 2015 (recette espaces verts : 0,51 M€ ; redevances d'occupation du domaine public : 0,36 M€ ; recettes horodateurs : 1,12 M€ ; redevances à caractère périscolaire : 0,74 M€).

Si les recettes 2015 ont été de fait comptabilisées sur l'exercice 2016 sans faire de rattachement, celles-ci doivent être réaffectées à l'exercice 2015. Néanmoins, la seule recette à retrancher de l'exercice 2016 pour obtenir une lecture des évolutions à périmètre stable correspond à celle relative au remboursement par la Métropole de opérations d'entretien des arbres d'alignement (0,51 M€ et espaces verts métropolitains).

En effet, pour éviter à l'avenir toute problématique de rattachement, il a été fait le choix de retenir la méthode d'imputation glissante pour les recettes horodateurs (1,12 M€) ainsi que pour les redevances à caractère périscolaire (0,74 M€). Dès lors pour ces dernières recettes l'année 2016 compte bien un total de 12 mensualités, ce qui justifie de ne pas les retraiter en 2016.

Concernant les redevances d'occupation du domaine public encaissées par la Métropole et reversées à la Ville (0,36 M€), celles-ci ont été imputées au chapitre des recettes exceptionnelles, elles ne doivent donc pas être déduites du solde des recettes de gestion pour en analyser l'évolution annuelle.

De même, pour des problématique techniques, les recettes de TCCFE n'ont pas toutes été comptabilisées sur l'exercice 2016 (0,6 M€), il convient donc de les intégrer à l'analyse.

Au final, et pour rappel de la note méthodologique, les retraitements à opérer en recette sont les suivants :

			t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)	Total retraitements 2015 (M€)	Total retraitements 2016 (M€)
Recettes	TCCFE	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	-	+2,73	+0,09
		CA 2016	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+ 0,6		
	Refacturation Espaces Verts	CA 2015	Non				+ 0,51		
		CA 2016	2015 + 2016				-0,51		
	Horodateurs	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+1,17		
		CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-		
	Redevances à caractère périscolaire	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+0,74		
		CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-		
	RODP Marchés	CA 2015	non	non	oui	oui	+0,36		
		CA 2016	oui	oui	oui	oui	-		

Par application du principe d'annualité, les recettes de gestion courante de l'exercice 2015 auraient de ce fait du s'élever à 258,51 M€ (=255,78 + 2,73), et celles de l'exercice 2016 à 251,8 (=251,71 + 0,09), soit une baisse de 6,71 M€

Cependant, la seule neutralisation de ces défauts de rattachement ne suffit pas à identifier l'évolution réelle des recettes de gestion courante.

En effet, des évolutions importantes rendent délicates la lecture des données de fait de changement de périmètre entre la Ville, la Métropole et le CCAS. Celles-ci doivent être neutralisées afin d'identifier la variation réelle de ces recettes. Il s'agit de :

- la réfaction de l'AC pour prise en compte d'une partie des dépenses de personnel des services communs Ville-Métropole (5,02 M€ de masse salariale déduite de l'AC en 2016, contre 1,98 M€ en 2015), soit un impact à la baisse de 3,04 M€.
- les remboursements de personnel et frais divers par la Métropole qui diminuent de 3,07 M€ par rapport à 2015
- la mise en place du service commun de la DAT qui s'est traduite par une hausse des dépenses de masse salariale de 5,3 M€ compensé par une recette équivalente. Par rapport à 2015, il s'agit donc là d'une hausse des recettes de gestion courante.

L'ensemble de ces dernières variations cumulées impactent les recettes de gestion courante à la baisse à hauteur 0,81 M€.

Une fois procédé aux neutralisations des problématiques de rattachement, ainsi que celles résultant des changements de périmètres, l'évolution constatée des recettes de gestion courante abouti donc à une baisse des recettes de 5,9 M€ par rapport à 2015 en très grande partie due à la baisse des dotations et péréquations de l'Etat.

1.1.1 Fiscalité

Pour mémoire, depuis 2009 les taux de fiscalité de la ville de Grenoble sont les suivants :

- 21,52% pour la Taxe d'habitation,
- 36,73% pour le Foncier Bâti,
- 84,42% pour le Foncier Non Bâti.

En l'absence de variation des taux d'imposition ou de la politique d'abattement, la progression du produit fiscal résulte de l'évolution des bases, qui se compose de deux variables :

- une évolution nominale qui correspond à une revalorisation des bases dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Cette revalorisation a été fixée pour l'année 2016 à +1% (0,9% entre 2014 et 2015, 1,8% en 2012 et 2013).
- la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire.

<i>En millions d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Taxe d'habitation	48,40	49,99	50,87	49,25
Taxe sur le foncier bâti	81,40	83,31	84,74	84,72
Taxe sur le foncier non bâti	0,30	0,50	0,49	0,24
Rôles supplémentaires	0,84	1,09	0,50	1,16
TOTAL FISCALITÉ	130,94	134,90	136,61	135,37

En 2016, le produit fiscal, hors rôles supplémentaires (134,21 M€), aura évolué de +0,31% (+2,85% en 2015, et +0,86% en 2014). Si l'on intègre à cette évolution les rôles supplémentaires, l'exercice 2016 marque une faible hausse du produit fiscal de + 0,34% (+3,02% en 2015, +1,10% en 2014).

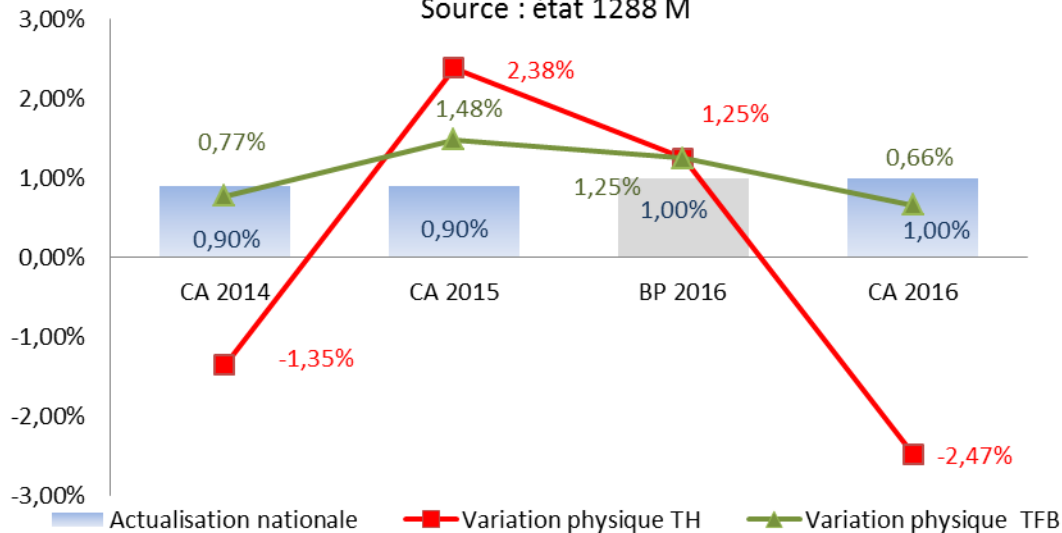
Au final, en comparaison de la somme budgétée lors du vote du BP 2016, le réalisé aura été inférieur de 1,24 M€.

Il convient de relever ici la tendance croissante liée à la perception des rôles supplémentaires (1,16 M€ en 2016, 1,09 M€ en 2015, 0,8 M€ en 2014 et 0,5M€ en 2013).

Évolution des bases fiscales

(taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

Source : état 1288 M



Le taux de variation physique de la taxe d'habitation 2015 a été corrigé par rapport à celui publié dans le rapport d'analyse du CA2015. En effet, au rapport d'analyse figurait la mention d'un taux d'évolution de 2,4% qui correspondait à l'évolution cumulée des bases physiques et de l'actualisation nationale.

L'exercice 2016 est marqué par :

- une réduction de -2,47% de bases physiquement imposables à la taxe d'habitation liée à une modification législative intervenue pour l'ensemble des communes visant, comme en 2014, à exonérer de taxe d'habitation les personnes veuves ou élevant seul un ou plusieurs enfants. L'impact de cette seule modification législative est estimé à environ 2%. Globalement, suite aux exonérations mises en œuvre au niveau national, les bases taxables ont diminué de - 2,6%. Pour information, l'évolution physique des bases de fiscalité TH sur le territoire métropolitain a stagné entre 2015 et 2016 (+0,1%).

Taxe d'habitation	2015	Variations 2015/2016	2016	Variation
Bases définitives	232 276 213	-3 411 570	228 864 643	-1,47%
Impact revalorisation nationale sur les bases définitives		2 322 762		1%
Impact évolutions des bases exonérées sur les bases définitives		-6 030 085		-2,60%
Autres évolutions physiques des bases		295 753		0,13%

- une variation physique des bases de la taxe sur le foncier bâti de +0,66 % inférieure de près de moitié à celle constatée entre 2014 et 2015 (+1,48%). Cette faible hausse est en partie liée à l'impact des nouveaux zonages QPV sur les bases TFB des bailleurs sociaux qui bénéficient désormais d'exonérations plus importantes. Pour information, l'évolution physique des bases de fiscalité TFB sur le territoire métropolitain a été de +0,3%.

Taxe sur le foncier bâti	2015	Variations 2015/2016	2016	Variation
Bases définitives	226 888 006	3 762 363	230 650 369	1,66%
Impact revalorisation nationale sur les bases définitives		2 268 880		1%
Impact évolutions des bases exonérées sur les bases définitives		-809 132		-0,36%
Autres évolutions physiques des bases		2 302 615		1,01%

Corrélativement, la projection des évolutions fiscales est rendue très délicate :

- d'une part du fait de variations aléatoires entre les bases prévisionnelles notifiées en février et celles définitives, qui sont notifiées en décembre de la même année. En effet, pour cette même année 2016, les bases prévisionnelles (de mars) de fiscalité (TH+TFB+TFNB) s'élevaient à 465 208 400 €, alors même que les bases définitives notifiées en fin d'année s'élevaient à 459 794 300 €, soit une baisse de -1,16%. Au contraire, en 2015, les bases de fiscalité ont été notifiées à hauteur de 454 671 000 €, pour une notification définitive de 458 664 738 €, soit une hausse de +0,88%.
- d'autre part du fait de rôles supplémentaires de plus en plus importants qui questionnent possiblement la capacité des services fiscaux à intégrer rapidement dans les bases de la commune les nouvelles constructions réalisées sur le territoire.

1.1.2 Compensations

Pour mémoire, les « compensations » correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération, décidées par lui-même sur la fiscalité ménage, qui impactent le produit fiscal des collectivités. Ces compensations ne couvrent jamais la perte de produit exonéré.

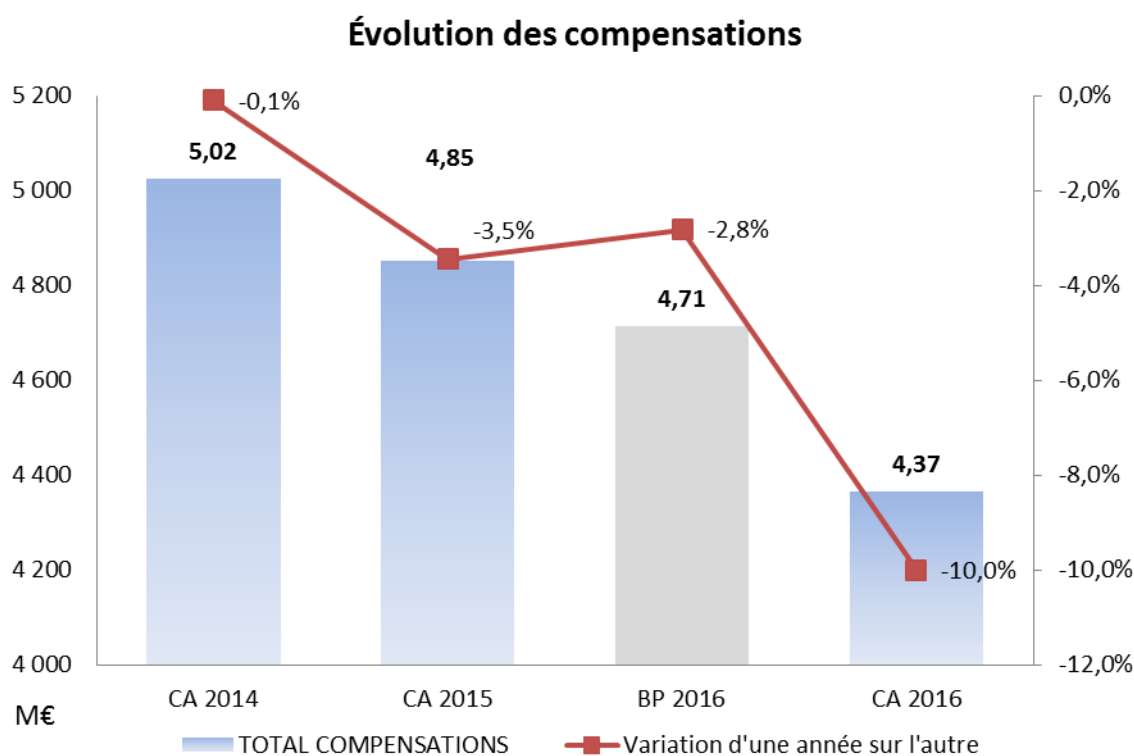
<i>En millions d'euros</i>	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
TH condition modeste	3,36	3,42	3,81	3,87	3,15
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,41	0,31	0,20	0,16	0,14
TFB ZUS-ZFU	0,65	0,65	0,31	0,24	0,57
TFB Immeubles longue durée	0,51	0,55	0,43	0,36	0,40
TOTAL COMPENSATIONS	5,03	5,02	4,85	4,71	4,37

La baisse de la compensation « TH condition modeste » retrace la modification votée en loi de finances, qui correspond à la baisse des exonérations « personnes de condition modeste » de la taxe d'habitation constatée en 2015. La compensation pour la TFB des personnes de condition modeste suit la même diminution.

Si la compensation Zones Urbaines Sensibles est en augmentation forte de +83 %, cela s'explique par la substitution des zonages ZUS au profit de nouveaux zonages QPV (Quartiers Politique de la Ville). Ces zonages sont pour la commune de Grenoble plus étendus que ceux précédemment instaurés. Ils ont impliqué une perte de bases sur le foncier bâti, et donc de produit fiscal, au profit des bailleurs sociaux concernés.

La compensation TFB pour les exonérations de longue durée est en diminution de 6,81 %.

La dégradation des allocations compensatrices suit une lente érosion : ces compensations sont impactées par le coefficient de minoration appliqué aux compensations de l'enveloppe normée votée en loi de finances. Cette année il est de -34 %, contre -21.25 % l'année dernière.



Au total, après une baisse de -3,5% des compensations entre 2014 et 2015, malgré une compensation plus importante perçue au titre des QPV, les compensations de fiscalité ont chuté de 10 % entre 2015 et 2016.

1.1.3 Dotations de l'État

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Dotation forfaitaire	41,82	39,72	34,16	29,00	28,24
DSU	2,58	2,58	2,58	2,58	2,58
DNP	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
DUCSTP	1,50	1,18	0,78	0,51	0,66
Variation d'une année sur l'autre	-1,8%	-5,3%	-13,7%	-14,5%	-16,1%
Total Dotations (en M€)	45,91	43,49	37,53	32,10	31,49

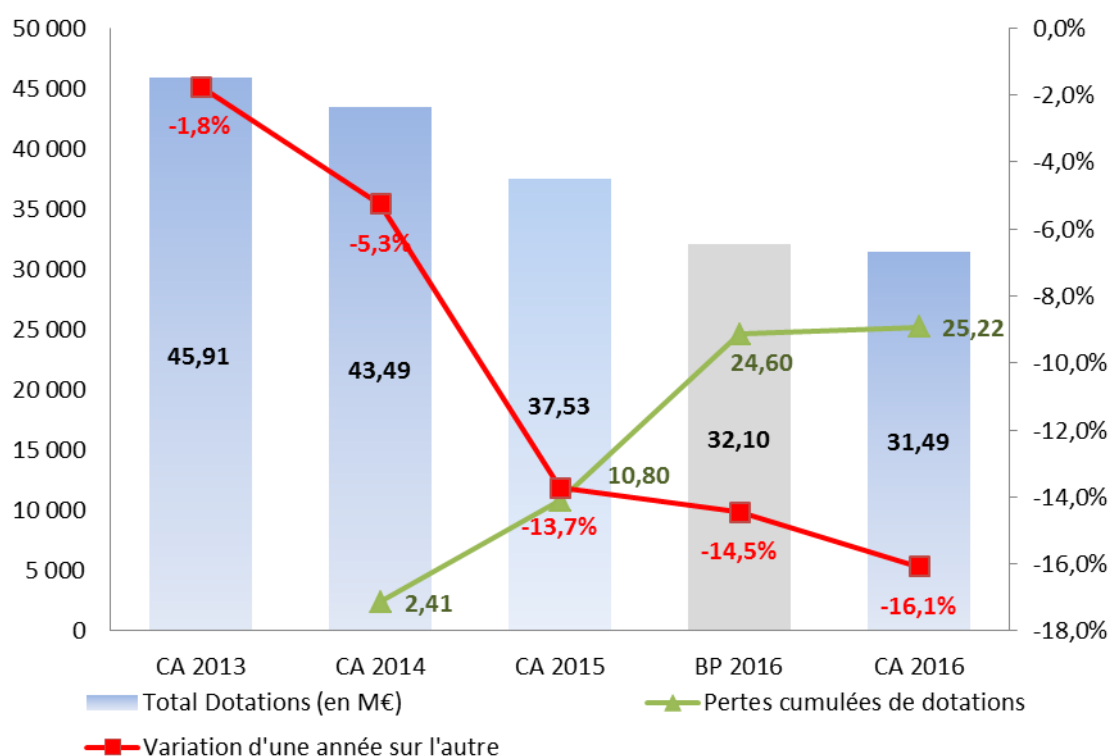
Depuis 2014, le Gouvernement a mis en place une contribution au redressement des comptes publics qui s'applique aux concours de l'État aux collectivités locales. Cette contribution au redressement des comptes publics s'est traduite concrètement par une baisse de l'enveloppe normée allouée à l'ensemble des collectivités locales de - 1,5 Mds d'euros en 2014, - 3,67 Mds en 2015, - 3,67 Mds pour 2016.

Pour la ville de Grenoble cela s'est traduit en 2016 par une nouvelle baisse de sa dotation forfaitaire de 5,92 M€ par rapport à 2015, soit une baisse de 11,48 M€ en deux ans ou une perte cumulée de ressources de 17,04 M€ en 2015 et 2016. Si l'on ajoute à cela la forte baisse de la dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle, l'ensemble des dotations de l'État diminue de - 6,04 M€, soit -16,1% par rapport à 2015. Les dotations de l'Etat sont par ailleurs inférieures aux prévisions du budget primitif.

Ramené à l'ensemble des recettes de gestion courante de la Ville en 2016 avant correction, cette baisse représente une perte annuelle de -2,4% de ressources.

Depuis 2013, les dotations de l'État ont diminué de 14,42 M€, soit une variation de -31,4% de leur montant initial. Si les dotations avaient été figées sur cette période comme elles l'ont été durant la décennie antérieure, la Ville aurait pu utiliser au total 25,22 M€ de ressources supplémentaires.

Évolution des dotations de l'État



1.1.4 Dotations Métropole

Les dotations de la Métropole sont constituées de deux composantes. L'une reste stable depuis le gel de ses critères, il s'agit de la dotation de solidarité communautaire (DSC = 7,19 M€). L'autre évolue en fonction des transferts de compétence et peut servir d'ajustement dans les refacturations existantes entre la Métropole et la Ville, il s'agit de l'attribution de compensation (AC = 26,50 M€).

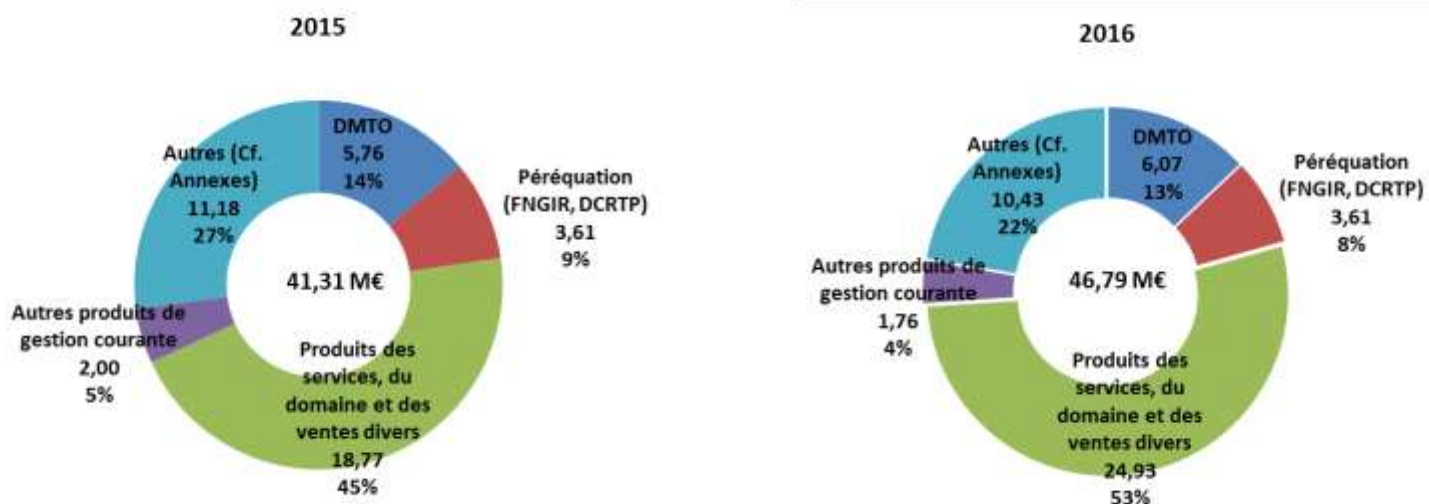
En 2016, les dotations de la Métropole ont diminué par rapport à 2015 de 3,50 M€ pour se situer à un total de 33,70 M€.

En millions d'euros	CLECT 2015	Ajustement transferts	Majoration Allibert	Majoration recettes services communs	Ajustement réfaction services communs 2015	Réfaction charges de structure et environnement de travail	Réfaction services communs	AC perçue au CA 2016	DSC	Total
AC perçue 2015	31,86		0,13	0,46			-2,45	30,01	7,19	37,20
AC perçue 2016	31,86	-0,16	0,00	0,54	-0,05	-0,67	-5,02	26,50	7,19	33,69

Cette variation s'explique principalement par des réductions d'AC plus importantes de 3,51 M€ que celle constatée en 2015. L'ensemble de ces évolutions porte sur le montant de l'AC. Ces réductions visent à déduire de l'AC une partie de la masse salariale des services communs et autres charges de structures qui auraient dû être refacturées à la Ville et par conséquent portées sur le chapitre des charges de personnel.

1.1.5 Autres recettes de gestion courante

Conformément à la note méthodologique, depuis le document d'analyse du CA 2015, les autres recettes de gestion courante sont présentées à l'exclusion des recettes exceptionnelles, hors produits financiers autres que ceux intégrés dans le calcul de la charge nette d'intérêt, et hors recettes provenant des éventuelles reprises de provision.



Comme indiqué au §1.1, au vu des problématiques de rattachement subies en fin d'exercice 2015, les autres recettes de gestion courante 2015 sont sous évaluées de 2,73 M€ et celles de 2016 sur évaluées de 0,51 M€. Dès lors, le niveau véritable des autres recettes de gestion pour l'exercice 2015 s'élève à 44,04 M€, contre 46,28 M€ en 2016.

Par ailleurs, en 2016, la Ville a décidé de ne pas rattacher le dernier trimestre de la taxe communale sur les consommations finales électriques car ces rattachements entraînaient des discordances sur la réalisation budgétaire (rattachement habituel de 0,6 M€). En effet, le montant de cette taxe est extrêmement difficile à estimer car lié aux fluctuations climatiques ainsi qu'au fait que le dernier trimestre est celui des régularisations des abonnements pour les grandes entreprises. A compter de l'exercice 2017, la TCCFE sera comptabilisée de façon glissante d'une année sur l'autre. Chaque exercice comptable intègrera donc le dernier trimestre N-1 ainsi que les 3 premiers trimestres de l'année N.

A méthode de rattachement constante, les autres recettes de gestion courante auraient dès lors évoluées de +2,84 M€ entre 2015 et 2016 (=46,28 + 0,6), soit +6,45%.

1.1.5.1 Péréquation

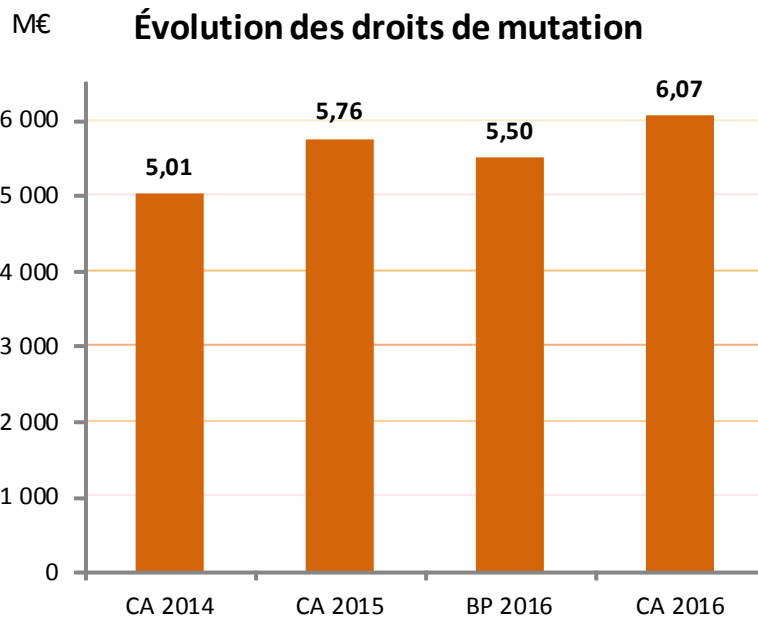
En millions d'euros		CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Recettes	DCRTP	1,24	1,24	1,24	1,24
	FNGIR	2,36	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		3,61	3,61	3,61	3,61
Prélèvement	FPIC (prélèvement)	-0,68	-0,78	-1,00	-1,41
	TOTAL	2,93	2,82	2,61	2,20
			-3,5%	-7,6%	-15,6%

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), le solde est ainsi porté à 2,20 M€ (3 608,3 K€ sans le FPIC).

La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont figés depuis 2011. La DCRTP, ainsi que le FNGIR constituent des recettes de fonctionnement. Le prélèvement du FPIC constitue quant à lui une dépense de fonctionnement. Le FPIC constituant un élément de la péréquation mis en place par l'État suite à la réforme de la taxe professionnelle, il a été fait le choix de l'intégrer à cette présentation du dispositif péréquateur pour la Ville.

1.1.5.2 DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

Après avoir constaté une baisse de -9% entre 2013 et 2014, puis une hausse de 15% entre 2014 et 2015, les droits de mutations à titre onéreux perçus par la Ville en 2016 ont progressé de 5,4% par rapport à 2015 (6,07 M€). Rappelons ici que sa valeur moyenne pour la période 2006-2015 se situe à 5,67 M€ (Point le plus haut = 2007 pour 6,67 M€, point le plus bas 2009 pour 4,18 M€). Le produit des droits de mutations à titre onéreux est, par nature, lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (évolution du prix des biens et/ou du nombre de transactions). De fait, le produit 2016 se situe dans la moyenne haute des dix dernières années après un net rebond constaté en 2015.

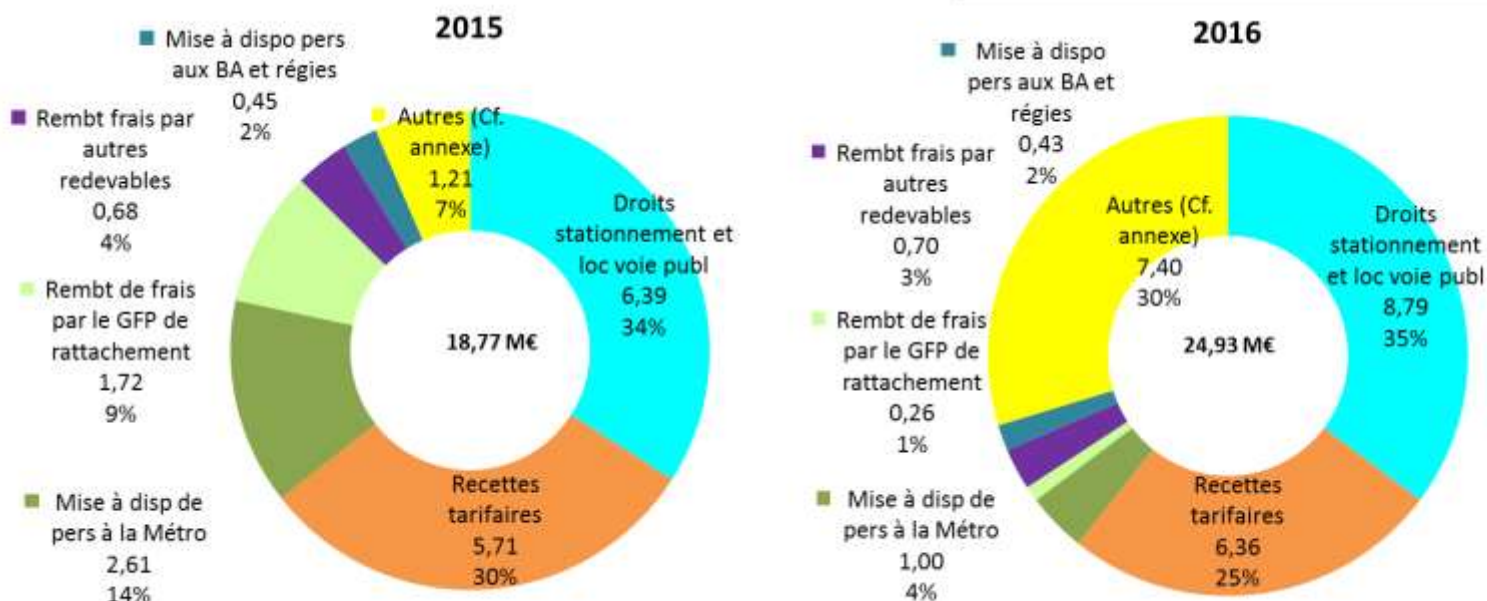


A titre d'indication, ce contexte de variation à la hausse semble être à contre-courant de la variation des prix de ventes immobilières constatées entre 2015 et 2016. Cette hausse pourrait donc être le fait d'une dynamique du nombre de transactions.

Variation des prix de vente immobilières* <small>Source : Note de conjoncture immobilière n°33 oct. 2016 https://www.immobilier.notaires.fr/fr/conseil-immobilier?idConseil=63</small>	Logements anciens		Appartements anciens		Maisons anciennes	
	3 mois	1 an	3 mois	1 an	3 mois	1 an
France métropolitaine	-0,1%	0,6%	0,4%	0,5%	-0,4%	0,7%
Ile-de-France	0,8%	1,4%	1,0%	1,5%	0,4%	1,2%
Province	-0,5%	0,3%	-0,2%	-0,5%	-0,6%	0,6%

* Variation sur 3 mois (CVS) : évolution entre les 1er et 2e trimestres 2016.
Variation sur 1 an : évolution entre le 2e trimestre 2015 et le 2e trimestre 2016.

1.1.5.3 Produits services, domaine et ventes diverses



Comme indiqué au §1.1 et §1.1.5, les produits des services, du domaine ainsi que les ventes diverses ont été sous-évalués en 2015 par suite de plusieurs impossibilités de rattachement qui ont été imputées comptablement sur l'exercice 2016 en contradiction avec le principe de l'annualité budgétaire (-2,73 M€ en 2015 ; +0,51 M€ en 2016). De plus, en 2016, est comptabilisé un remboursement par le CCAS de 5,3 M€ au titre du service commun de la DAT. Après correction de ces éléments, leur total aurait dû s'élever à 21,5 M€ en 2015 et 19,12 M€ en 2016, soit une baisse de 11%.

1.1.5.3.1 Droits de stationnement et de location voie publique

Après retraitement le niveau des droits de stationnement (+1,17 M€) et de location du domaine public (+0,36 M€), le montant 2015 de ce poste de recette aurait dû s'élever à 7,92 M€. Dès lors, puisque l'exécution de l'année 2016 a été construite selon une méthode de comptabilisation glissante, et qu'il n'y a donc pas à opérer de retraitement pour cet exercice comptable, l'évolution réelle constatée entre 2015 (7,92 M€) et 2016 (8,79 M€) est de + 0,87 M€, soit +10,98%. Cette hausse est principalement liée à la modification de la tarification des horodateurs et des tickets résident.

Pour mémoire, problématiques de rattachement :

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)
Horodateurs	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+1,17
	CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-
RODP Marchés	CA 2015	non	non	oui	oui	+0,36
	CA 2016	oui	oui	oui	oui	-

1.1.5.3.2 Recettes tarifaires (6,49 M€)

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Recettes tarifaires (M€)	6,07	5,71	6,41	6,36
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,62	1,86	1,79	1,65
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,78	0,78	0,84	0,89
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,00	0,01	0,01	0,01
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	3,57	2,92	3,67	3,69
Autres prestations de services	0,11	0,14	0,11	0,11

Là encore, en 2015 les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement n'avaient pas pu bénéficier d'un rattachement de recette pour un montant de 0,74 M€. Compte tenu de cette problématique, ces redevances auraient dû s'élever en 2015 à un montant de 3,66 M€.

Dès lors l'ensemble de ces recettes tarifaires aurait du atteindre en 2015 un niveau de 6,45 M€. L'exercice 2016 (6,36 M€) marque donc une baisse de -1,4% pour ce type de recettes, baisse essentiellement liée à la baisse de redevances et droits des services à caractère culturel.

Pour mémoire, problématique de rattachement :

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)
Redevances à caractère périscolaire	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+0,74
	CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-

1.1.5.3.3 Autres produits des services, remboursements et mises à disposition

Les autres produits des services s'élèvent en 2016 à 9,79 M€, contre 6,67 M€ en 2015, soit une hausse de 3,12 M€ liée principalement :

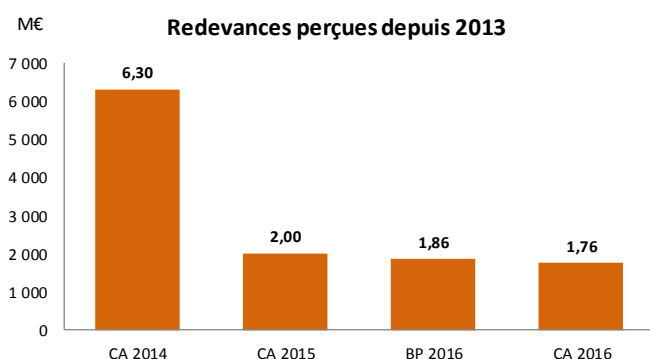
- à la refacturation au CCAS de la masse salariale du service commun de la direction de l'action territoriale (5,3M€) , refacturation faisant suite à la mise en place du service commun au 1^{er} janvier 2016

- à une diminution de 3,07 M€ des remboursements de frais par la Métropole, soit 1,26 M€ en 2016, contre 4,33 M€ en 2015.

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Autres produits des services, remboursements et mise à disposition (M€)	3,17	6,67	9,00	9,79
Mise à disposition et remboursement	1,67	5,46	1,14	2,39
Mise à disp de pers à la Métro	0,03	2,61	0,00	1,00
Rembt de frais par le GFP de rattachement	0,04	1,72	0,20	0,26
Rembt frais par autres redevables	0,73	0,68	0,61	0,70
Mise à dispo pers aux BA et régies	0,86	0,45	0,33	0,43
Autres (Cf. annexe)	1,49	1,21	7,86	7,40
dt rembours frais par BA et régies	0,00	0,35	0,49	0,12
dt mise à dispo de personnel aux autres organismes	0,00	0,28	0,28	0,29
dt remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,00	0,20	6,36	5,98
dt concessions cimetières (produit net)	0,00	0,17	0,31	0,32
dt redevance d'occupation du domaine public communal	0,00	0,11	0,09	0,15
dt locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,07	0,17	0,06
dt produits d'activités annexes (abonnements)	0,00	0,02	0,03	0,47

Pour information, l'évolution des produits d'activités annexes (abonnements) fait suite à une imputation erronée de redevances d'occupation du domaine public.

1.1.5.4 *Autres produits de gestion courante*



Ces recettes comprennent les revenus des immeubles, des régies dotées de la personnalité morale, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits divers de gestion courante. Elles correspondent aux réalisations constatées au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

La baisse des redevances constatée en 2015 s'explique par le transfert des redevances GEG et CCIAG à la Métropole, soit près de 3,5 M€ (Redevance GEG = 3 M€, CCIAG = 0,5 M€). Ces recettes sont intégrées définitivement dans le calcul de l'attribution de compensation versée par la Métropole.

1.1.5.5 *Autres recettes de gestion courante*

L'ensemble des autres recettes de gestion courante passe de 11,18 M€ en 2015 à 10,67 M€ en 2016. Ces autres recettes sont principalement constituées de l'ensemble des subventions de fonctionnement reçues par la Ville, de taxes indirectes (TCCFE, pylônes, droits de place...) ainsi que des atténuations de charges.

Comme indiqué dans la note méthodologie, des problématiques de rattachement impactent la TCCFE.

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)
TCCFE	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	-
	CA 2016	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+ 0,6

Dès lors une fois réintégré la partie des recettes non rattachées, le niveau de ces recettes atteint un montant de 11,27 M€, soit une hausse de +0,8%.

1.2 Recettes exceptionnelles (hors cessions) et produits financiers (hors produits dettes)

Hors produits de cession, les recettes exceptionnelles augmentent de 42,2%. Cette hausse est le résultat de l'intégration dans le budget principal de l'excédent lié à l'opération de la ZAC de Bonne (3,83 M€). Lors du budget primitif 2016, cet excédent était prévu en recette de la section d'investissement. De fait, il devait être comptabilisé en section de fonctionnement et a fait l'objet d'une écriture spécifique lors de la décision modificative n°1 du budget principal 2016.

A noter qu'un remboursement par la Métropole d'un trop versé du solde de la compétence « eau potable » n'a pu être comptabilisé sur l'exercice pour cause de mise en œuvre des délibérations postérieures aux dates de clôture de l'exercice. Une recette exceptionnelle viendra donc compenser une diminution de l'affectation des résultats constatée en 2017 dans le bilan de la Ville.

	CA 2014	CA 2015	évolution 2014-2015	CA 2016	évolution 2015-2016
Recettes exceptionnelles hors cessions	2,39	2,09	-12,9%	5,07	143,0%
Dédits et pénalités reçus	0,01	0,02	94,3%	0,02	14,5%
Libéralités reçues	0,12	0,05	-58,7%	0,13	156,2%
Recouvrement créances admises en non valeur	0,02	0,08	314,0%	0,02	-80,0%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1,43	1,34	-6,4%	0,13	-90,4%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,01	0,02	294,9%	0,03	47,0%
Subventions exceptionnelles	0,00			0,00	
Produits exceptionnels divers	0,81	0,57	-28,9%	4,74	727,1%
Cessions	2,14	2,54	18,7%	0,88	-65,3%

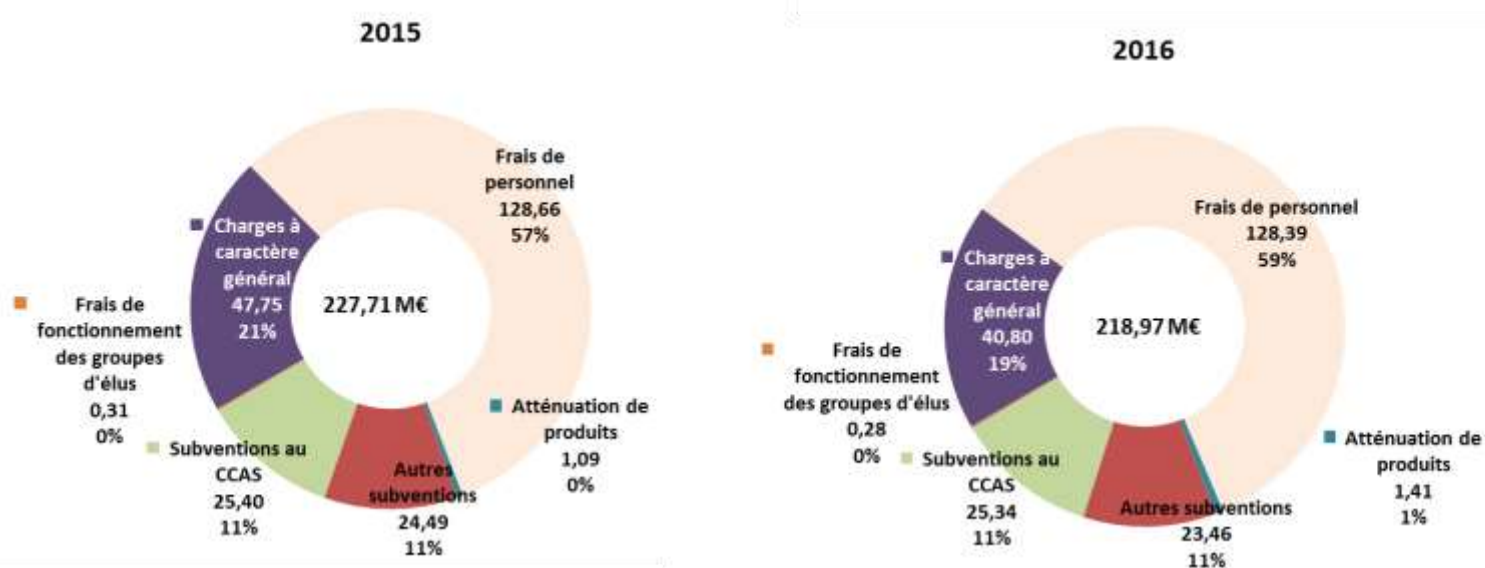
Concernant les produits de cessions, bien que comptabilisés au chapitre 77 « produits exceptionnels » des recettes de la section de fonctionnement, ils ne sont pas intégrés dans cette présentation dans les recettes exceptionnelles détaillées ci-dessus. En effet, imputés au chapitre 024 des recettes de la section d'investissement lors du vote des budgets primitifs, ils sont considérés comme venant financer les dépenses d'investissement puisque affectés à la section d'investissement par mouvement d'ordre. Par conséquent, ils ne sont pas intégrés au calcul de l'épargne nette.

Les produits de cessions réalisés au CA 2016 s'élèvent à 0,88 M€ (7,99 M€ au CA 2014 – dont 5,83 M€ liés à la clôture de la REG ; 2,54 M€ au CA 2015). L'intégralité de ces cessions correspond en 2016 à des

cessions immobilières. Un acte de cession pour une valeur de 0,4 M€ n'a pu être comptabilisé sur l'exercice 2016 pour cause de signature de l'acte notarié trop tardive.

1.3 Dépenses de gestion courante

En comparaison de l'exercice 2015, avant déduction des dépenses de fonctionnement basculées en travaux d'investissement en régie (TIR), les dépenses de gestion courante de l'année 2016 sont en baisse apparente de 8,74 M€ (-3,84%).



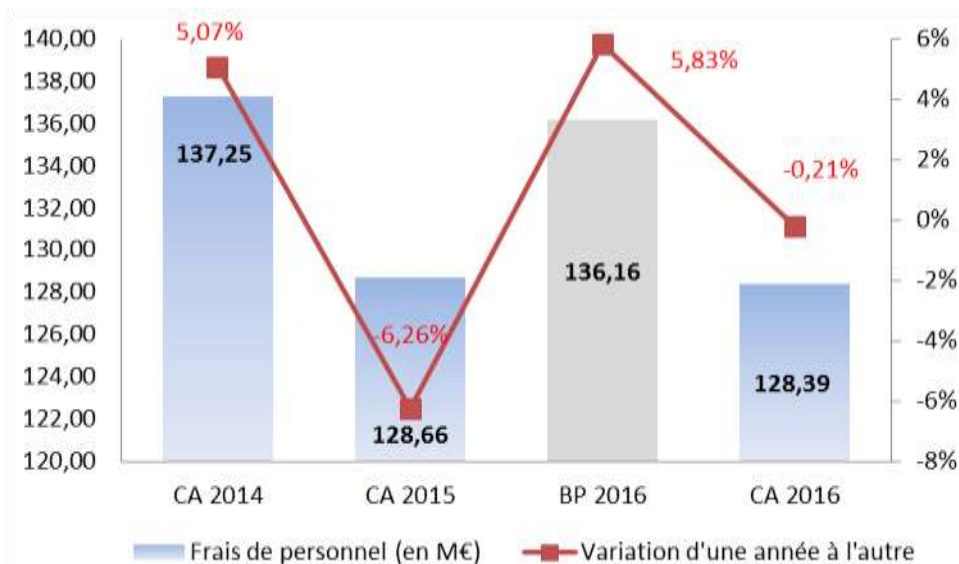
Cette baisse des dépenses de gestion courante est en partie faussée sur trois points :

- Le portage de la masse salariale des services communs confiés à la Métropole via l'attribution de compensation ne permet pas cette année encore de disposer d'une vision cohérente de l'évolution de ce poste de dépense. En effet, alors qu'en 2015 les dépenses de personnel avait été minorées de 1,98 M€ par le biais d'une raréfaction de l'AC, l'année 2016 voit la masse salariale minorée de 5,02 M€ pour les services communs.
- L'intégration de la masse salariale des agents du service commun de la DAT (5,7 M€) générant une charge nouvelle, principalement en masse salariale (5,4 M€) compensé par une recette équivalente.
- Le non rattachement d'une dépense de 1,7 M€ relative aux consommations énergétiques de la Ville. Pour mémoire, les dépenses de gestion courante de l'exercice 2015 avaient été faussées à hauteur de 0,32 M€ par suite d'une absence de rattachement du contingent à verser à l'association départementale Isère Drac Romanche.

Dès lors, pour comparer l'évolution des dépenses de gestion courante, il convient d'intégrer ces éléments pour chacun des deux exercices. Ainsi, à périmètre stable, les dépenses de gestion courante auraient dû passer de 230,01 M€ en 2015 (=227,71 + 1,98 + 0,32), à 220,39 M€ (=218,97 + 5,02 + 1,7 -

5,3), soit une baisse de 9,62 M€. Les éléments de compréhension de ces évolutions sont détaillés ci-après.

1.4 Dépenses de personnel



Entre 2015 et 2016, les dépenses de personnel sont restées en apparence globalement stables et s'établissent à 128,39 M€ en 2016. Cette évolution a en fait été marquée par plusieurs changements de périmètres :

- 112 agents ont été transférés du CCAS à la Ville pour constituer le service commun de la direction de l'action territoriale (maison des habitants). L'intégration de ces agents s'est traduit par une dépenses complémentaire de 5,4 M€ pour la Ville, compensée par une recette versée par le CCAS de même montant ;
- Le remboursement des services communs qui s'est fait en partie via l'attribution de compensation et pour une part résiduelle sur le budget des charges de personnel (7,02 M€ en brut, 5,02 M€ en net compte-tenu des mises à disposition des agents de la Ville vers la Métro et la prise en compte des recettes générés par les services communs au premier rang desquels le FSE pour le service accompagnement vers l'emploi). C'est ce changement d'imputation comptable qui explique une grande part de l'écart entre les montants budgétés et consommés sur le chapitre 012 en 2016.
- Le transfert de 25 agents de la Ville à Grenoble Alpes Métropole pour constituer le service commun « systèmes d'information ».

Evolution des ETP :

2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011	2 866,3	102,8	2 969,1
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015*	2 517,4	60,5	2 577,9
2016**	2 582,7	60,4	2 643,1

**En 2015, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin*

Par ailleurs, la Ville a dû faire face à plusieurs dépenses contraintes en 2016 :

- +155 k€ lié à la déclinaison au niveau local du décret relatif au protocole carrières et rémunérations (PPCR)
- +82 k€ lié à la hausse des cotisations retraites
- + 377 k€ lié à la hausse du point d'indice (0,6% au 1^{er} juillet 2016).

Enfin, la Ville a mis en œuvre des efforts de gestion, estimés à 2,7 M€ :

- la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux, qui se traduit par une baisse de 1,65M€ de la masse salariale en 2016, qui correspond à des économies pérennes : non remplacements suite à des départs ou réorganisations de services, baisse des heures supplémentaires et des renforts... en particulier, les heures supplémentaires baissent de 10% en un an et s'établissent à 102 417 heures. . Cette baisse des heures supplémentaires est liée à l'effort de rationalisation fait dans les services (ex : police municipale, élections)
- d'autres baisses conjoncturelles liées à des crédits non-consommés (postes inoccupés en attente de la réorganisation DIM, recrutements infructueux au cours de l'année, impact moindre de la réforme des temps périscolaires...)

L'année 2016 a été la première année pleine de la mise en œuvre de l'aide aux mutuelles santé des agents, et l'effort de la collectivité en la matière s'est élevé à 192 k€.

Après consolidation de l'ensemble des variations, il en ressort que les charges de personnel ont diminué de 0,8% entre le CA 2015 et le CA 2016, soit une baisse effective de 1,11 M€.

En millions d'euros	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2016 / CA 2015
Crédits pour personnel permanent	112,93	114,50	115,80	118,97	105,44	109,45	3,8%
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,43	0,42	0,83	1,47	1,24	0,99	-19,8%
Renforts et Remplaçants	4,89	5,69	8,20	11,12	10,34	11,21	8,4%
Activités Permanentes	2,87	3,34	3,01	2,48	2,45	1,96	-20,1%
Emplois Financés	0,50	0,51	0,55	1,00	0,58	0,45	-23,3%
<i>Services communs VdG/Métro payé sur le chapitre 012</i>					3,33	1,27	
<i>Masse salariale portée pour le compte de la Métropole</i>					2,47	0,49	
<i>Sous total portage provisoire de la masse salariale à transférer à la Métro</i>					5,80	1,76	
Autres dépenses de personnel	1,93	2,07	2,24	2,22	2,81	2,58	-8,2%
Total chapitre 012 Budget Principal	123,55	126,51	130,63	137,25	128,66	128,39	0,00
Services communs VdG/Métro payé par réfaction de l'AC					2,45	5,02	
Dépenses personnel Budget Principal	123,55	126,51	130,63	137,25	131,11	133,41	0,00
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,05	2,05	2,10	2,19	2,20	2,20	-0,3%
Budget Annexe Self Clémenceau	0,45	0,51	0,47	0,51	0,53	0,53	1,3%
Budget Annexe Stationnement	1,60						
Total chapitre 012 consolidé	127,65	129,07	133,20	139,95	131,11	136,14	3,8%
Estimation ESAG/ESAD	0,87	1,70	1,77	1,79	1,79	1,79	0,0%
<i>Masse salariale portée par la Métropole et liée à des transferts de compétence</i>					6,18	8,17	
Transfert CCAS services commun DAT						-5,40	
Total à périmètre constant	128,52	130,78	134,96	141,74	139,08	140,70	1,2%

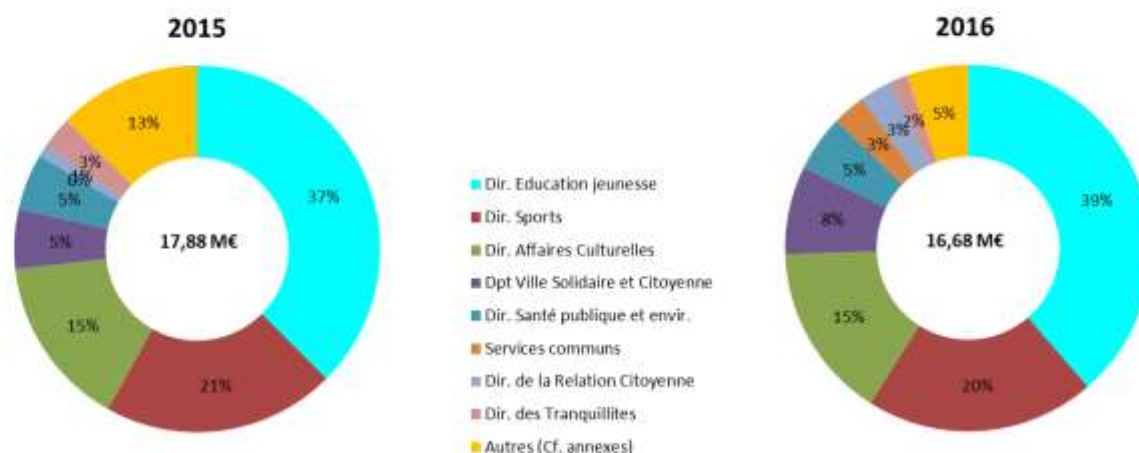
1.4.1 Soutien à la vie associative, au CCAS et autres transferts

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Subventions totales	54,92	49,90	48,44	48,80
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	20,84	17,88	16,87	16,68
Autres transferts	8,68	6,62	6,07	6,78
CCAS	25,40	25,40	25,50	25,34

1.4.1.1 Subventions aux associations et structures de droit privé

En 2016, la ville a réduit de 1,2 M€ les subventions aux associations et autres personnes de droit privé (16,68 M€).

**Répartition des subventions aux associations et organismes de droit privé par fonction de politique publique
(Compte 6574)**



Comme en 2015, les subventions versées à des structures privées sont principalement orientées vers des actions menées en faveur de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la culture qui représentent plus de 74% des subventions versées.

1.4.1.2 Stabilité des subventions au CCAS

En 2016, la subvention versée au CCAS a été maintenue en 2015, comme en 2016 sensiblement au niveau du montant 2014, soit à 25,34 M€. Pour mémoire, la subvention versée au CCAS avait été augmentée de 2,8% en 2014. Comme indiqué ci-avant, les transferts de personnel en provenance du CCAS vers la Ville dans le cadre du service commun de la direction de l'action territoriale n'ont pas été compensés par une baisse de la subvention de la Ville, mais par une refacturation directe venant accroître les recettes de gestion courante du budget principal.

1.4.1.3 Autres transferts

Les autres transferts, à destination notamment d'établissements publics, restent en apparence stables à hauteur de 6,78 M€. Néanmoins, par suite du non rattachement d'une dépense de 0,36 M€ en 2015 (Cf. §1.3), les autres transferts auraient dû se monter à 6,98 M€ en 2015 et à 6,42 M€ en 2016 (-8%).

Pour mémoire, en 2015 était intégré un reversement à l'ESAD (0,63 M€) ainsi qu'à l'Office de Tourisme (0,35 M€). Ces reversements ont été remboursés par la Métropole au titre des compétences transférées. L'année 2016 intègre à l'article 6521 une prise en charge des déficits des budgets annexes Mistral et Cuisine Centrale pour 0,44 M€.

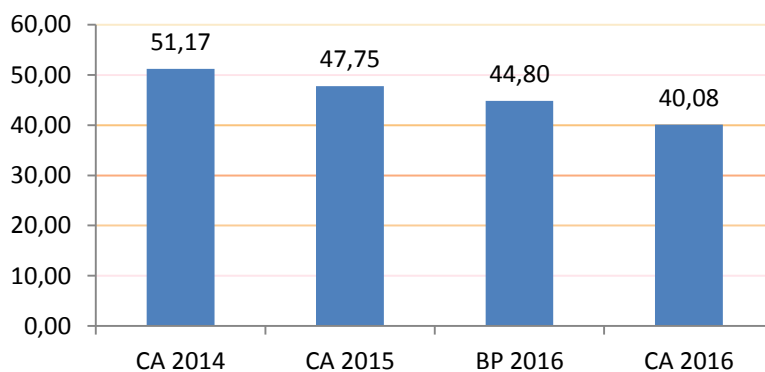
Ce poste de dépense intègre notamment la subvention à la MC2 à hauteur de 1,76 M€.

Pour mémoire, rappel des problématiques de rattachement :

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)
Participation ASDI	CA 2015	Incomplet				+0,32
	CA 2016	partie 2015 + total 2016				-0,32

1.4.2 Charges à caractère général

Charges à caractère général (M€)
(CA 2014 retraité de la REG)

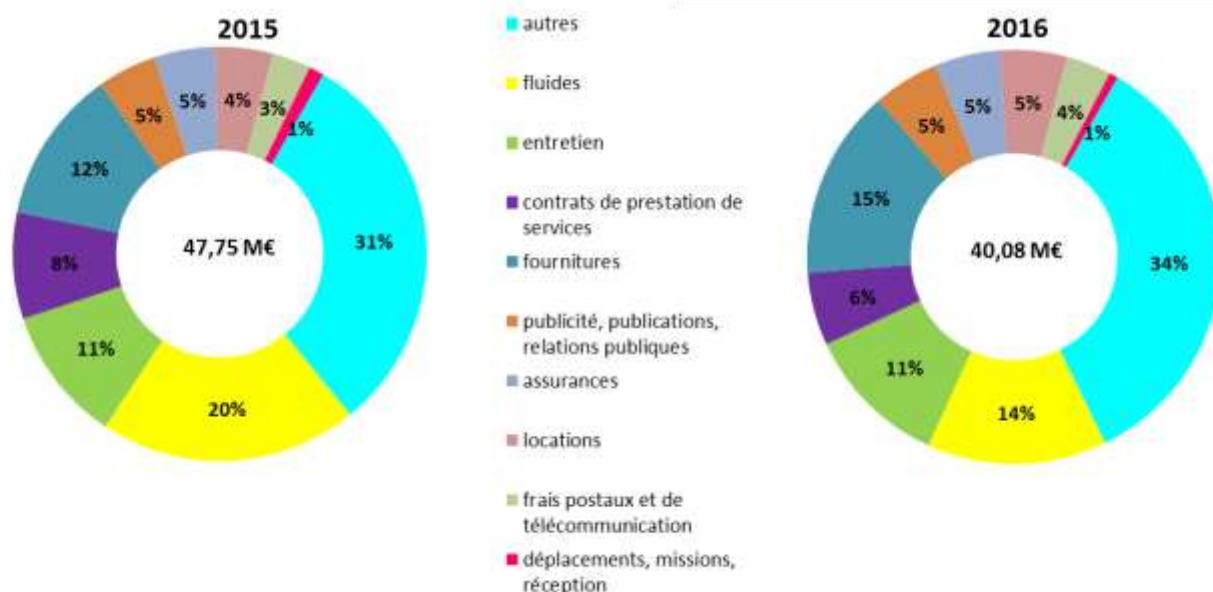


En 2016, la baisse apparente s'élève à 7,67 M€ par rapport au CA 2015. Comme indiqué au § 1.3, un total de 1,7 M€ de dépenses de fluides n'ont pas fait l'objet de rattachement à l'exercice en 2016. Ces dépenses apparaîtront donc au CA 2017. Ce choix décidé par la Ville était destiné à disposer dès l'exercice 2017 d'une exécution de dépense plus réaliste en basant les réalisations comptables sur une année glissante (T4 N-1, T1 à T3 N) et non plus sur une année estimée.

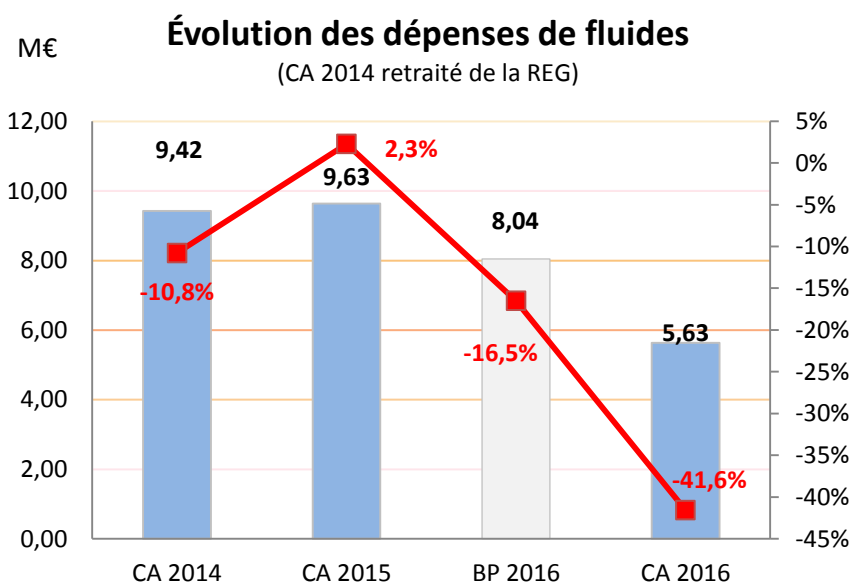
Par ailleurs, par rapport à 2015, un transfert de charges d'entretien, de maintenance, et de consommations électriques s'est opéré des charges à caractère général vers les charges exceptionnelles pour 1,4 M€ environ afin de financer sur une année pleine les dépenses de la régie Lumière créée au 1^{er} septembre 2015.

Dès lors, après retraitement de ces éléments, le niveau des charges à caractère général 2016 aurait du s'élever à 43,18 M€, soit une variation à la baisse de 4,57 M€ (-9,5%) en partie liée à la mise en œuvre du plan de sauvegarde des services publics locaux.

1.4.2.1 Focus sur la ventilation par poste des charges à caractère général



1.4.2.2 Dépenses fluides



A l'occasion du rapport d'analyse du CA 2015, il avait été souligné la difficulté à analyser ce poste de dépense d'un point de vue strictement comptable. En effet, compte tenu des modes de refacturation et des rattachements qui devaient être réalisés chaque année sans grande visibilité sur le montant lié au dernier trimestre à rattacher à l'exercice comptable, il convenait en premier lieu de se référer à l'évolution réelle des consommations et des prix de l'énergie.

Pour éviter cet aléa, la Ville a fait le choix de ne pas procéder à un rattachement sur l'exercice 2016. Il en sera de même pour les exercices suivants. Ainsi, à compter de 2017, chaque exercice comptable intégrera désormais le dernier trimestre N-1 et les trois premiers trimestres de l'année N.

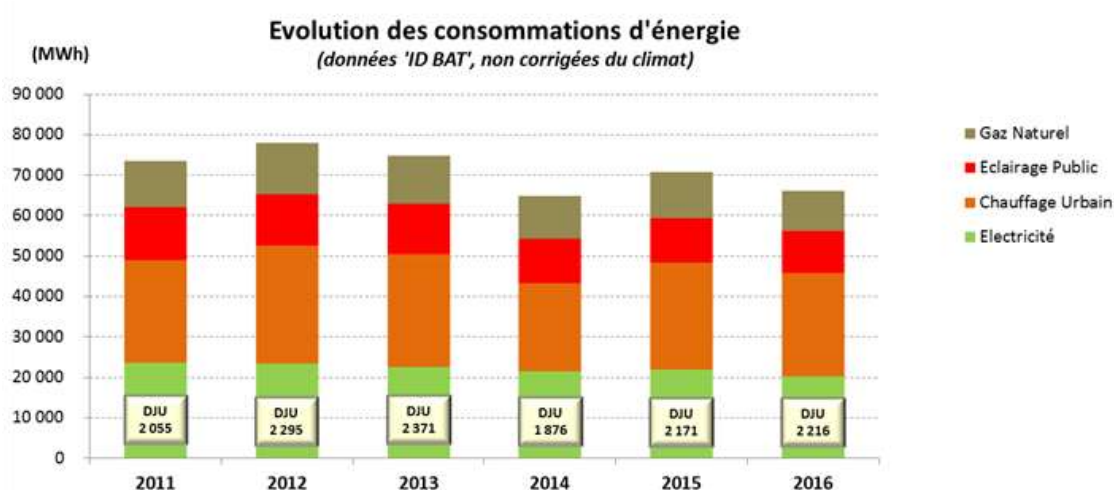
La baisse en 2016 des dépenses liées aux fluides est le résultat de trois facteurs :

- 1,7 M€ de dépenses n'ont pas été rattachées pour des raisons techniques (interface) et de difficulté à estimer ce type de dépense. En 2014 et en 2015 2,2 M€ ont été rattachés sur l'exercice suivant. Ce rattachement n'ayant pas eu lieu en 2016, le service a été autorisé à liquider les factures plus tardivement, à hauteur de 0,5 M€. Ainsi la baisse de ce poste de 1,7 M€ en 2016 est due à la contraction entre l'absence de rattachement (2,2M€) partiellement compensée par ce délai supplémentaire de paiement en fin d'exercice (0,5 M€). A ce jour, les factures 2016 payées sur l'exercice 2017 représentent moins de 1,3 M€ de dépenses.
- Un transfert sur une année pleine des consommations énergétiques liée à l'éclairage public sur le budget de la Régie Lumière (soit une baisse des consommations énergétiques de 1,35 M€ et une hausse des dépenses exceptionnelles pour subvention au budget de la Régie Lumière).
- Des efforts de gestion importants et des résultats intéressants obtenus sur les consommations d'eau et d'énergie.

Pour rappel de la note méthodologique, problématiques de rattachement :

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)
Consommations énergétiques	CA 2015	oui	oui	oui	oui	-
	CA 2016	oui	oui	oui	Non	+1,7

Dès lors, si ce rattachement avait été réalisé (1,7 M€) et s'il n'y avait pas eu d'évolution de périmètre avec le fonctionnement de la régie Lumière sur une année pleine (1,35 M€), ce poste de dépense se serait élevé à 8,68 M€ en 2016. En 2015, ce poste de dépense intégrait 0,2 M€ de fluides portés pour le compte de la Métropole. Une fois déduit ce portage le niveau réel des paiements propre à la Ville en 2015 aurait donc été de 9,43 M€. La comparaison entre ces deux exercices comptables fait donc apparaître une baisse des paiements de 0,75 M€ (-7,95%).

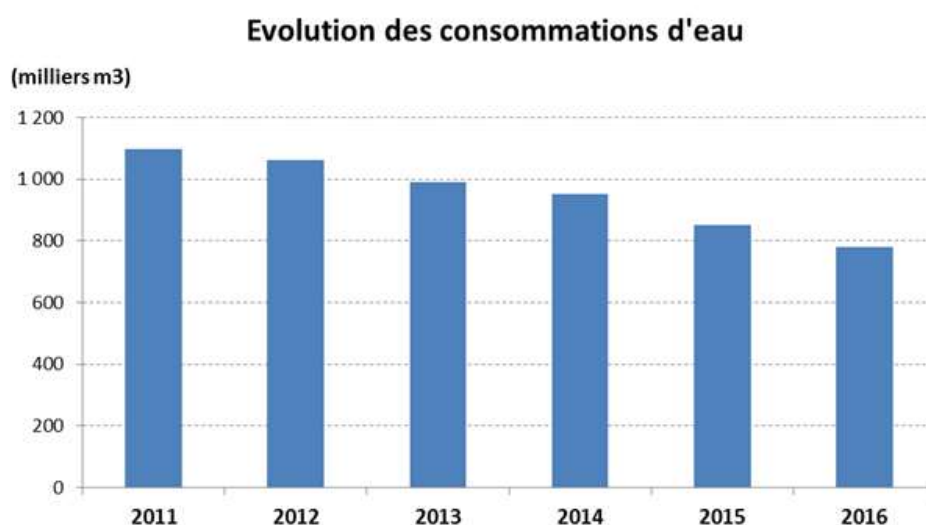


DJU : degré jour unifié (somme des différences entre la température de référence et les températures maximales ou minimales)

Les consommations ont globalement baissé de 7% alors que la rigueur climatique, elle, est en hausse de 2,1% par rapport à 2016.

La plupart des bâtiments les plus consommateurs ont vu leurs consommations baisser grâce aux efforts de gestion des services.

Différentes actions menées sur 4 bâtiments emblématiques (Musée, Hôtel de Ville, Piscine Jean Bron, Bibliothèque d'Etude et Patrimoine) ont par exemple permis de générer une économie totale et pérenne de près de 0,8 GWh d'électricité (soit environ 75 k€).



Les consommations d'eau sont également en baisse (-8%) renforçant une tendance vertueuse constatée ces dernières années.

On notera en particulier d'importantes économies réalisées pour la gestion de l'espace public (espaces verts, nettoyage des voiries) et une vigilance constante pour déceler et réparer les fuites d'eau.

1.4.3 Autres dépenses de gestion courante

Les autres dépenses sont composées des postes suivants pour 1,68 M€ en 2016, contre 1,4 M€ en 2015.

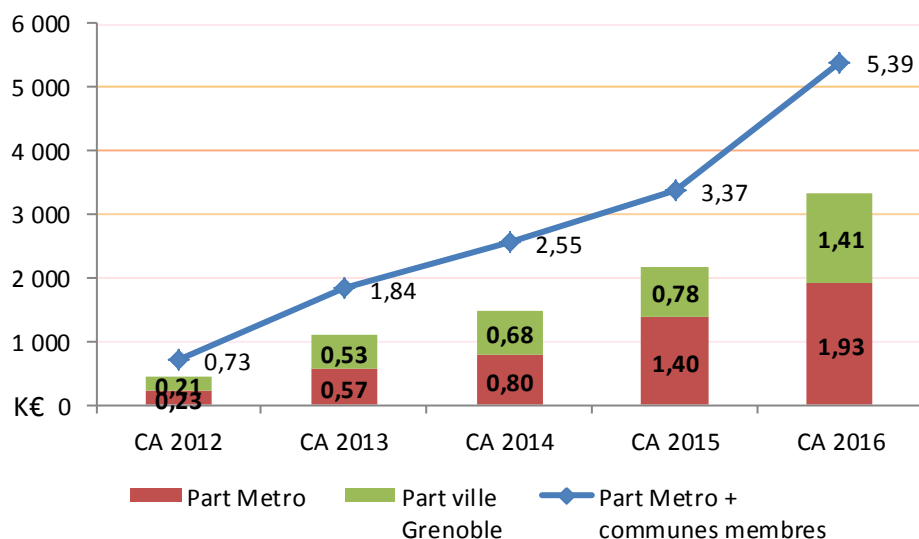
- Atténuations de produits : 1,4 M€ / 1,09 M€ (FPIC pour -0,78 M€)
- Frais de fonctionnement des groupes élus : 0,28 M€

Il convient de souligner ici une forte hausse de 29% des atténuations de produits entre 2015 et 2016. Cette hausse est liée à un accroissement de la contribution de la Ville au fonds de péréquation intercommunal et communal mis en place entre les communes et intercommunalités. Le FPIC est ainsi passé de 0,78 M€ en 2015 à 1,4 M€ en 2016.

Le FPIC assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités

bénéficiaires et contributrices. La Métro et par conséquent la ville de Grenoble sont contributeurs au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. La montée en charge de ce dispositif se poursuivra en 2017, tant au niveau national que local, pour atteindre au niveau national 2% des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Le dispositif est monté en charge à partir de 2012 date de sa mise en place de la manière suivante :



Il faut voir dans cette dernière évolution annuelle l'impact des changements de périmètre intercommunaux que représentent la création du Grand Paris et de la Métropole Aix Marseille Provence sur le calcul des richesses des différents territoires intercommunaux, le territoire grenoblois devenant mécaniquement comparativement plus riche que la moyenne des autres territoires français.

Au total, la ville de Grenoble assure environ 40% de la péréquation prélevée sur l'ensemble des communes du territoire métropolitain. De même alors que la contribution prélevée sur la Métropole augmentait de 38% en 2016, la hausse subie par la Ville était de près de 81%.

1.5 Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016	évolution 2015-2016
Dépenses exceptionnelles	8,52	19,25	5,62	8,05	-58,2%
Charges exceptionnelles	8,52	19,25	5,62	6,65	-65,5%
Dotations provisions semi budgétaires	0,00	0,00	0,00	1,40	NR
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	NR
Frais financiers non liés à la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	NR

Les dépenses exceptionnelles et provisions subissent une variation en partie liée à la réalisation de provisions semi budgétaires destinées à couvrir à hauteur de 1,4 M€ un certain nombre de risques potentiels

1.5.1 Provisions pour risques et charges Autres charges exceptionnelles

Jusqu'en 2015, le budget principal ne portait pas de risque particulier nécessitant la mise en œuvre de provisions semi-budgétaires. Or, depuis la clôture du budget annexe du Stationnement au 31/12/2015 suite au transfert de la compétence du stationnement en ouvrages au profit de la Métropole, le risque lié au contentieux Vinci doit être intégré au budget principal. Dès lors en 2016, les provisions réalisées ont été les suivantes :

- 1,2 M€ de provisions liées au contentieux Vinci pour la gestion des parcs en ouvrage (contentieux n'ayant pas fait l'objet d'un transfert vers la Métropole). Ce contentieux faisait l'objet de provisions semi-budgétaires sur le Budget Annexe du Stationnement. La provision 2015 n'ayant pas été réalisée, il a été réalisé une provision pour 2016 à hauteur de 1,2 M€.
- 0,1 M€ de provision pour risque lié aux contentieux d'une partie du personnel du GIE Agir porté devant la juridiction des Prud'hommes
- 0,1 M€ de provision pour risque lié aux contentieux d'une partie du personnel de l'association Palais des Sports porté devant la juridiction des Prud'hommes

Ces provisions ont été intégrées au budget principal à l'occasion de la décision modificative du 07 novembre 2016.

1.5.2 Charges exceptionnelles liées au transfert de la compétence Eau à la Métropole

Pour mémoire, l'exercice 2015 constatait une hausse des charges exceptionnelles principalement liées aux éléments suivants :

- la prise en charge, sur le budget principal de la Ville, des dépenses liées à la compétence eau antérieures au 1^{er} janvier 2015 (506 K€),
- des régularisations de cession de la ville vers la SPL Eau de Grenoble (464 K€),
- au provisionnement des restes à recouvrer (3 672 K€),
- au transfert des soldes de clôture restant vers la Métropole (8 535 K€).

Ces valeurs n'apparaissent donc plus sur l'exercice 2016 ce qui explique une baisse très importante des charges exceptionnelles.

1.5.3 Autres charges exceptionnelles

Pour mémoire en 2015, suite à un jugement du tribunal administratif, les admissions en non-valeur s'élevaient à 1,52 M€ de façon à annuler notamment plusieurs titres de recettes émis sur exercices antérieurs dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'assainissement. Ces admissions en non-valeur avaient été financées par une reprise de provision de 1,41 M€.

En 2016, les admissions en non-valeur reviennent à un niveau habituel de 0,14 M€.

Les subventions aux budgets annexes et aux régies à simple autonomie financière augmentent de près de 1M€ notamment du fait :

- du fonctionnement sur une année pleine de la Régie Lumière (+1,4 M€ de subvention à la régie Lumière comparé à 2015),
- du transfert au chapitre 65 des subventions au BA Mistral et Cuisine Centrale pour financement des déficits (-0,43 M€)

1.5.4 Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 7,54 M€ en 2016 contre 7,99 M€ en 2015 (chapitre 66). Il avait été constaté au CA 2014 un montant de 8,52 M€.

Un contexte de taux favorable, ainsi que des opérations de gestion active de la dette expliquent cette évolution favorable.

Ces montants intègrent des charges d'intérêts refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la ville de Grenoble envers la Métropole au titre de la compétence voirie. Les intérêts spécifiques à la dette récupérable s'élèvent à 0,44 M€, contre 0,50 M€ en 2016. Ils sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif. Pour permettre le financement de cette charge d'intérêt sur la durée, la CLECT a définitivement réduit l'attribution de compensation de la ville de Grenoble de 0,5 M€.

2 EPARGNE

Comme pour l'exercice 2015, le rapport d'analyse du compte administratif 2016 distingue, dans l'analyse des soldes d'épargne, l'évolution de l'épargne de gestion courante, celle du solde exceptionnel, de façon à identifier plus aisément les facteurs d'évolution de l'épargne de gestion.

Par rapport au document d'analyse du compte administratif 2014, les données relatives à ce dernier exercice ont été recalculées de façon à pouvoir intégrer cette méthodologie de présentation et assurer la permanence des méthodes.

Par ailleurs, hors problématiques de retraitement, cette méthodologie de présentation rend concordant le montant des dépenses et recettes de gestion, et celui des autres dépenses et recettes réelles de la maquette budgétaire de la M14. Dès lors, l'ancienne présentation de l'épargne de gestion devient la somme de l'épargne de gestion courante et du solde exceptionnel.

2.1 Solde intermédiaire de gestion

Pour disposer d'une lecture cohérente des niveaux d'épargne, il est nécessaire d'intégrer à ces données plusieurs retraitements liés aux problématiques de non rattachement notamment.

2.1.1 Retraitement des recettes et dépenses de gestion courante

		t1	t2	t3	t4	Correctifs à apporter pour l'analyse (M€)	Total retraitements 2015 (M€)	Total retraitements 2016 (M€)	
Recettes	TCCFE	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	-	+2,73	+0,09
		CA 2016	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+ 0,6		
	Refacturation Espaces Verts	CA 2015	Non				+ 0,51		
		CA 2016	2015 + 2016				-0,51		
	Horodateurs	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+1,17		
		CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-		
	Redevances à caractère périscolaire	CA 2015	Oui	Oui	Oui	Incomplet	+0,74		
		CA 2016	T4 2015 + T1 à T3 2016				-		
RODP Marchés	CA 2015	non	non	oui	oui	+0,36			
	CA 2016	oui	oui	oui	oui	-			
Dépenses	Consommations énergétiques	CA 2015	oui	oui	oui	oui	-	+0,32	+1,38
		CA 2016	oui	oui	oui	Non	+1,7		
	Participation ADIDR	CA 2015	Incomplet				+0,32		
		CA 2016	partie 2015 + total 2016				-0,32		

2.1.1.1 Retraitement des recettes de gestion courante

En 2015, 2,73 M€ n'ont pas été rattachés sur l'exercice, faisant diminuer artificiellement les recettes de gestion en 2015:

- Il s'agissait en premier lieu des recettes liées à :
 - o Espaces Verts pour 0,51 M€
- Et en second lieu de la recette suivante :
 - o Redevances à caractère périscolaire et d'enseignement pour 0,74M€
 - o Redevances d'occupation du domaine public pour 0,36 M€
 - o Horodateurs pour 1,12 M€

Les premières recettes sont dans cette présentation des niveaux d'épargne réintégrées à l'exercice 2015 et déduites de l'exercice 2016 (0,51 M€).

Pour le second groupe de recette, comme indiqué précédemment, compte tenu de la méthode glissante retenue, celles-ci ne sont pas à déduire de l'exercice 2016. Dès lors, s'il y a bien nécessité de réintégrer ces recettes à l'exercice 2015, elles ne doivent pas être déduites de l'exercice 2016.

En 2016, il a été décidé de ne pas rattacher le dernier trimestre de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (Cf. infra 1.1.5), contrairement aux autres exercices. Cette décision impliquera une comptabilisation selon une méthode glissante pour l'exercice 2017. Dès lors, il convient de réintégrer cette recette sur l'exercice 2016 (0,6 M€).

Soit pour 2015 une hausse de 2,73 M€, et pour 2016 une baisse des recettes de gestion courante de 0,09 M€ ($= -0,51 + 0,6$).

Pour mémoire :

2.1.1.2 Retraitements dépenses de gestion courante

De la même manière en dépenses en 2015, le contingent à verser à l'Association Départementale Isère Drac Romanche (0,32 M€) n'a pas été rattaché sur l'exercice. Il est donc réintégré à l'exercice 2015 et déduit de l'exercice 2016.

Enfin en 2016, le montant de dépenses du dernier trimestre liées aux fluides n'a pas été rattaché sur l'exercice (Cf. infra 1.3.3.2) pour 1,7 M€. Il convient donc de le réintégrer aux dépenses 2016. Au vu de la méthode glissante mise en œuvre dès 2017, l'exercice 2017 ne sera pas retraité sur ce point.

Soit pour 2015 une hausse de 0,32 M€, et pour 2016 une hausse des dépenses de gestion de 1,38 M€ ($= 1,7 - 0,32$)

2.1.2 Evolutions de l'épargne de gestion courante après retraitement

L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget communal. Cette épargne est systématiquement neutralisée des travaux d'investissement en régie qui viennent réduire le poids des dépenses de gestion courante. Elle est, par ailleurs retraitée d'éventuelles écritures liées à des opérations particulières (ce qui n'est pas le cas en 2016) ou des problématiques de rattachement. La mise en place du service commun de la DAT étant équilibré en dépenses et en recettes de gestion courante, cette nouvelle organisation n'a pas d'impact sur l'épargne de gestion courante.

soie intermediaire de gestion

<i>En millions d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Recettes de gestion courante	278,71	255,78	259,60	251,71
Retraitements des recettes de gestion courante	0,00	2,73	0,00	0,09
Recettes de gestion courante après retraitement (1)	278,71	258,51	259,60	251,80
Dépenses de gestion courante	245,13	227,71	230,86	218,97
Retraitements des dépenses de gestion courante	-0,27	0,32	0,00	1,38
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-1,47	-0,64	-1,87	-0,31
Dépenses de gestion après retraitement et TIR Déduits (2)	243,39	227,38	228,98	220,04
Epargne de gestion courante (TIR non déduits)	33,84	30,49	28,75	31,45
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	35,32	31,13	30,62	31,76

Après quatre années de baisse consécutive, l'épargne de gestion courante marque en 2016 une rupture dans cette tendance passée. En effet, après réintégration dans chaque exercice comptable des rattachements correspondants, l'épargne de gestion courante, déduction faite des travaux d'investissement en régie (TIR), passe de 31,13 M€ à 31,76 M€, soit une hausse 2,02% environ.

L'impact 2016 de la baisse inédite des dotations de l'Etat a donc pu être endigué. Néanmoins, dans ce contexte de baisses annuelles cumulatives des dotations de l'Etat, le niveau d'épargne de gestion courante ainsi constaté ne permet pas de retrouver les niveaux antérieurs à 2015.

Si l'on neutralise l'effet des TIR, on constatera toutefois que la variation à la hausse de l'épargne gestion courante avant TIR est plus importante (+3,15%, contre +2,02% évoqué plus haut). En effet, une évolution des conditions d'application de ce dispositif comptable n'a pas permis de transformer plusieurs dépenses de personnel en travaux d'investissement en régie. Dès lors, le niveau d'épargne de gestion courante 2016 après TIR marque une dynamique plus restreinte.

Avant prise en compte des TIR en déduction des dépenses de gestion courante, l'épargne de gestion courante du compte administratif 2016 (31,45 M€) est donc plus favorable de 2,7 M€ que celle inscrite en prévision du budget primitif 2016 (28,75 M€). Outre, les aléas relatifs à toute prévision budgétaire, ainsi que des mesures d'économies conjoncturelles mises en œuvre au cours de l'année, cet écart s'explique notamment par quatre facteurs principaux :

- Une baisse plus importante que prévue des dotations et péréquations de l'Etat (-1,02 M€)
- Le résultat des actions spécifiques actées dans le cadre du plan de sauvegarde des services publics locaux dont les effets sont évalués à 1,87 M€ pour l'exercice 2016 (1,67 M€ pour la masse salariale, 0,15 M€ pour les charges à caractère général, 0,65 M€ pour les autres charges de gestion courante)
- Une baisse de l'ensemble des consommations énergétiques (0,75 M€)
- la transformation de 1,35 M€ de dépenses d'éclairage public en subvention exceptionnelle non prise en compte dans le calcul de l'épargne de gestion courante pour financement des dépenses d'éclairage de la Régie Lumière.

Il convient de rappeler ici que lors de son élaboration à l'automne 2015, le projet de BP 2016 soumis au vote du Conseil Municipal ne pouvait pas intégrer les effets du plan de sauvegarde des services publics décidé et mis en œuvre à compter du mois de juin 2016.

Épargne de gestion courante (M€) Avec retraitement des rattachements 2015 et 2016



Le graphique présenté à l'occasion des rapports d'analyse du CA 2015 et du BP 2017 n'intégrait pas les corrections liées aux problématiques de rattachements. Pour plus de lisibilité, elles sont ici intégrées. Ainsi, en 2015, les valeurs d'épargne de gestion courante passent de 28,7 M€ à 31,13 M€, idem pour l'épargne de gestion 2015 qui passe de 25,19 M€ à 27,61 M€.

2.2 Solde exceptionnel et financier

Résultat exceptionnel

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision	3,07	5,08	2,67	6,50
Retraitements recettes exceptionnelles	-0,91	-2,53		
Solde recettes exceptionnelles retraitées	2,16	2,55	2,67	6,50
Dépenses exceptionnelles et provisions	8,52	19,25	5,62	8,05
Retraitements dépenses exceptionnelles	-2,58	-13,18	0,00	0,00
Solde dépenses exceptionnelles retraitées	5,94	6,07	5,62	8,05
Résultat exceptionnel (4)	-3,78	-3,52	-2,95	-1,55

Pour mémoire, l'analyse financière des CA 2014 et 2015 avait conduit à retirer l'ensemble des recettes et dépenses exceptionnelles liées au transfert de la compétence « eau potable » à la Métropole (cf rapport d'analyse des CA 2014 et 2015).

En 2016, le solde du résultat exceptionnel et financier, hors produits de cession et hors produits financiers liés à la dette s'améliore à hauteur de 1,97 M€ par rapport à l'exercice 2015. Parmi les évolutions notables, il convient de souligner :

- L'intégration en recette exceptionnelle du résultat excédentaire de la ZAC de Bonne (3,83 M€)
- Une hausse des dépenses exceptionnelles de 1,35 M€ liée au transfert de dépenses d'éclairage public, payées jusqu'en 2015 en charges à caractère général, vers une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la Régie Lumière
- La mise en œuvre pour 1,4 M€ dépenses semi budgétaires afin de provisionner des risques et charges destinées à couvrir principalement le contentieux sur la délégation de service public du stationnement en ouvrage

Sans la transformation de dépenses de gestion courante en dépenses exceptionnelles (1,35 M€ liés à la régie Lumière), ce solde exceptionnel se serait situé en 2015 à un niveau négatif de 0,2 M€.

2.3 Epargne de gestion

La somme de l'épargne de gestion courante et de solde exceptionnel après retraitement et déduction des travaux d'investissement en régie permet de calculer l'épargne de gestion disponible, avant déduction de la charge d'annuité de la dette, nécessaire au calcul de l'épargne nette.

Chaîne de l'épargne de gestion

<i>En millions d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Recettes de gestion courante après retraitement (1)	278,71	258,51	259,60	251,80
Dépenses de gestion après retraitement et TIR Déduits (2)	243,39	227,38	228,98	220,04
Epargne de gestion courante (TIR non déduits)	33,84	30,49	28,75	31,45
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	35,32	31,13	30,62	31,76
Solde recettes exceptionnelles retraitées	2,16	2,55	2,67	6,50
Solde dépenses exceptionnelles retraitées	5,94	6,07	5,62	8,05
Résultat exceptionnel (4)	-3,78	-3,52	-2,95	-1,55
Epargne de gestion (TIR non déduits)	30,07	26,96	25,80	29,90
Épargne de gestion (5 = 3+4)	31,54	27,61	27,68	30,21

Après avoir subi une baisse de 3,11 M€ en 2015, si l'on neutralise la problématique des TIR, l'épargne de gestion retrouve un niveau légèrement inférieur à celui constaté en 2014 (avant la mise en œuvre de la contribution au redressement des comptes publics), soit 29,9 M€ en 2016 contre 30,07 M€ en 2014. Par rapport à 2015 (26,96 M€), il s'agit là d'une évolution positive de 10,91% (+2,94 M€).

Par conséquent, sur l'épargne de gestion (TIR non déduits), une fois neutralisé l'effet exceptionnel lié à l'intégration de l'excédent de l'opération d'aménagement de la ZAC de Bonne, grâce à l'ensemble des mesures mises en œuvre, la baisse de 6,07 M€ des dotations de l'Etat et péréquations a été absorbée à hauteur de 85%. En 2015, la baisse des dotations de l'Etat (-5,92 M€) n'avait pu être absorbée qu'à hauteur de 47%.

2.4 Épargne nette

Pour mémoire, l'annuité de la dette correspond au capital de la dette à rembourser pour l'année, des charges d'intérêt de la dette, déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Lorsque l'épargne nette est négative cela signifie qu'avant d'investir 1€, la ville de Grenoble doit préalablement mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

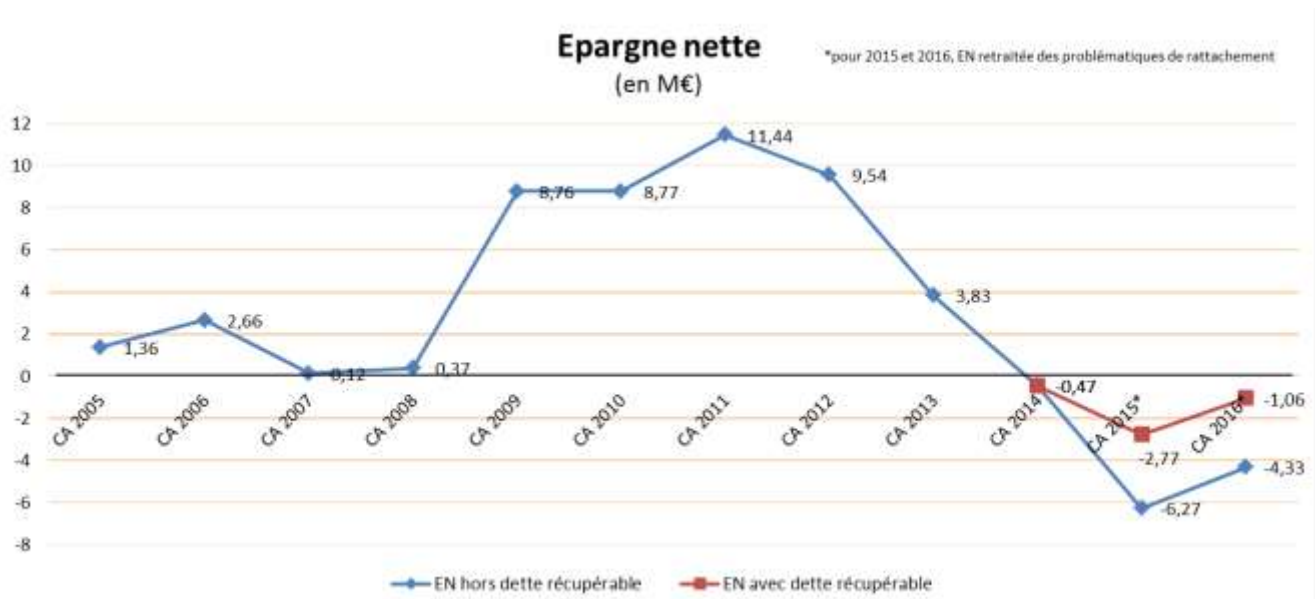
Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée à la compétence voirie, il a été fait le choix d'isoler cet impact. Dès lors la permanence des méthodes est assurée et l'évolution de l'annuité de la dette peut se lire avec ou sans impact de la dette récupérable.

Épargne nette

<i>En millions d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Epargne de gestion (TIR non déduits)	30,07	26,96	25,80	29,90
Épargne de gestion (5 =3+4)	31,54	27,61	27,68	30,21
Frais financiers nets (avec dette récupérable)	6,35	6,80	7,01	6,82
Remboursement du capital (avec dette récupérable)	25,66	27,07	28,35	27,72
Remboursement intérêts dette récupérable	0,00	-0,50	-0,50	-0,44
Compensation capital de la dette récupérable	0,00	-3,00	-2,77	-2,83
Annuité de la dette (6)	32,01	30,38	32,10	31,28
Epargne nette (TIR non déduits, après déduct° dette récupérable)	-1,94	-3,41	-6,29	-1,37
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR (7=5-6)	-0,47	-2,77	-4,42	-1,06

Après retraitements et déduction des TIR, et avant atténuation de l'annuité de la dette liée à la dette récupérable, alors que l'épargne de gestion s'améliore de 2,6 M€ par rapport à 2015, l'épargne nette s'améliore avec une ampleur moindre (+1,94 M€). En effet, le coût de l'annuité de la dette (avant déduction de la dette récupérable) a augmenté légèrement entre 2015 et 2016 (+0,66 M€).

Si l'épargne nette après déduction des TIR est plus favorable au compte administratif 2016 (-1,06 M€) qu'au budget primitif 2016 (-4,42 M€), il s'agit là de la résultante de l'imputation comptable définitive de l'excédent de la ZAC de Bonne, opération votée au BP en recette de la section d'investissement, et finalement réalisée en recette de la section de fonctionnement. Si l'imputation définitive de cette recette exceptionnelle avait été identique à celle prévue au BP 2016, l'épargne nette constatée au CA 2016 aurait été in fine de -4,93 M€.



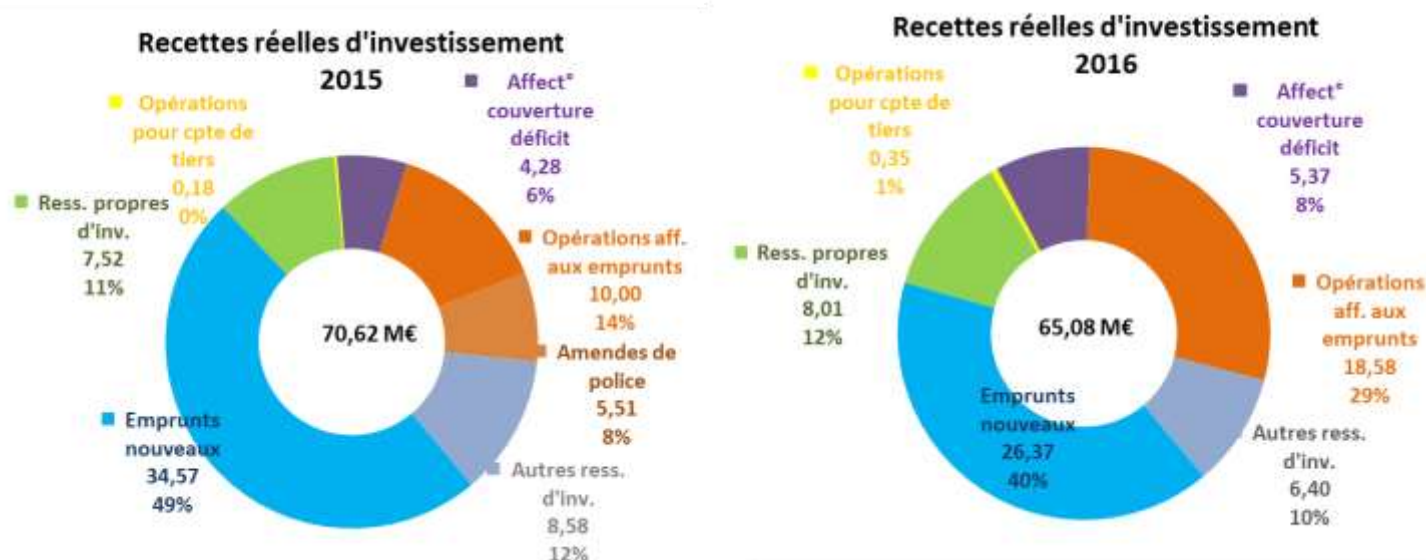
Une grande partie de la baisse des dotations de l'Etat a pu être réalisée sur les dépenses de gestion. De même, l'intégration exceptionnelle de l'excédent de l'opération d'aménagement de la ZAC de Bonne (3,83 M€) permet une nette amélioration de l'épargne nette, sans pour autant qu'elle redevienne positive.

Sans cette ressource exceptionnelle, l'épargne nette aurait atteint un niveau proche de celui annoncé au BP 2016.

3 BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.1 Recettes d'investissement

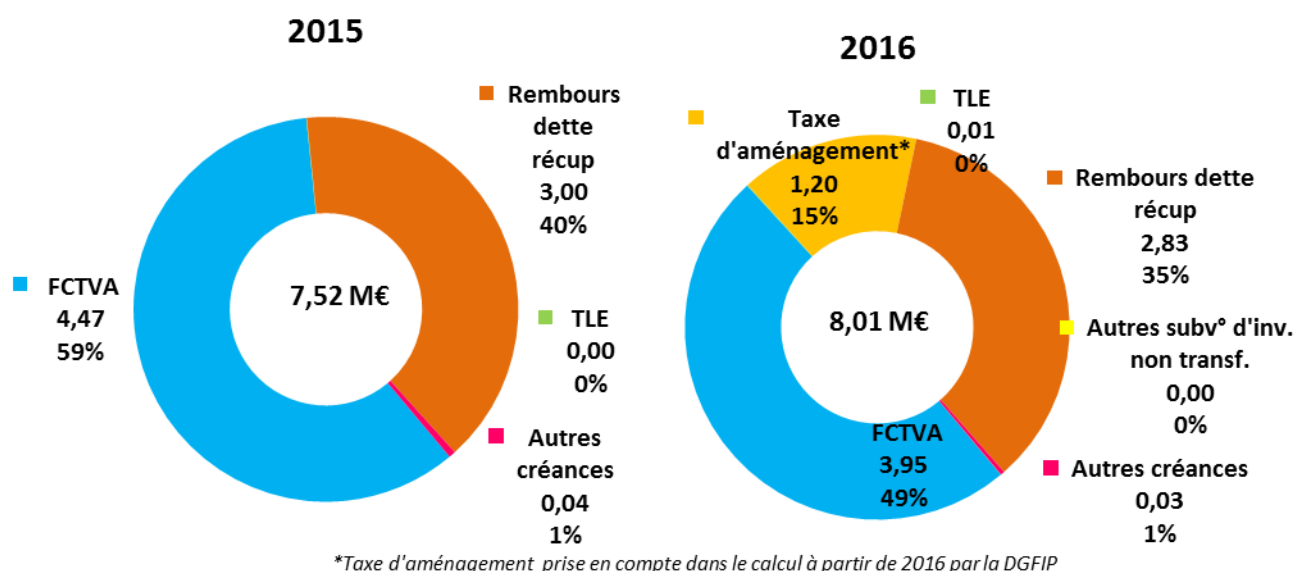
Dans le prolongement de la méthodologie retenue à l'occasion du rapport d'analyse du compte administratif 2015, afin d'adopter une lecture plus juste de l'évolution des ressources propres d'investissement par rapport aux présentations antérieures, les ressources propres d'investissement correspondent désormais strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14.



Les recettes réelles d'investissement diminuent de 7,8% (-5,54 M€) par rapport à 2015. Si l'on excepte le moindre recours à l'emprunt, les problématiques d'affectation de résultat nécessaire à minima à la couverture des déficits antérieurs, ainsi que les opérations afférentes à la gestion active de la dette, cette baisse est principalement le résultat de la disparition du produit des amendes de police (5,51 M€ encaissés en 2015 au titre de l'exercice 2014), transféré à la Métropole dans le cadre de la compétence Voirie et compensé au sein de l'attribution de compensation.

3.1.1 Ressources propres d'investissement

Bien que prévues en recettes de la section d'investissement lors du vote des budgets primitifs, la M 14 prévoit une réalisation des cessions en recettes de la section de fonctionnement. Les recettes de cession ne constituent donc pas une ressource propre d'investissement. Ces dernières seront abordées au § 4.

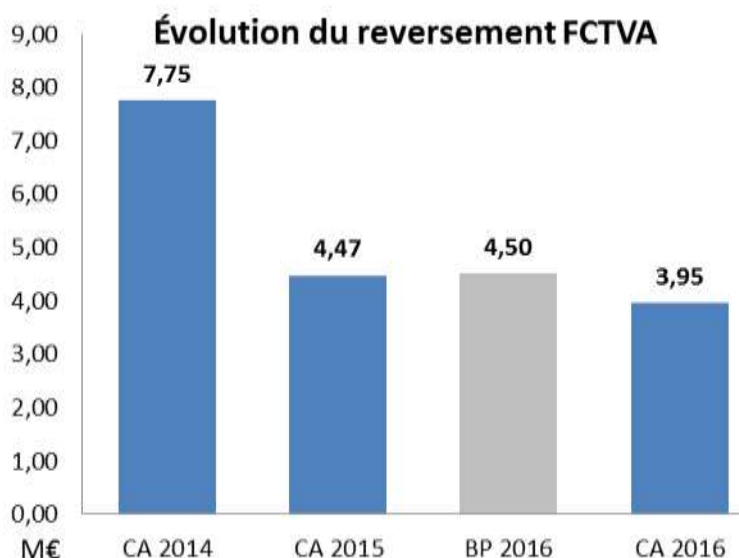


Malgré une baisse du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 0,52 M€, les ressources propres d'investissement augmentent de 0,49 M€ entre 2015 et 2016. Cette hausse est liée à l'intégration par l'instruction budgétaire et comptable M14 du produit de la taxe d'aménagement (TA) au sein des ressources propres d'investissement. Le document d'analyse du CA 2015 les comptabilisait donc au poste « autre ressources d'investissement ». Pour autant, en intégrant le produit de TA perçu en 2015 (1,05 M€), les ressources propres d'investissement 2015 se seraient élevées à 8,57 M€.

Par conséquent, au vu de la nouvelle définition des ressources propres intégrées par la M14 en 2016, les ressources propres d'investissement diminuent en réalité de 0,56 M€ du fait de la baisse du FCTVA.

3.1.1.1 FCTVA

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. A compter de l'exercice 2017, le calcul du FCTVA intègrera aussi les dépenses de fonctionnement mobilisées pour l'entretien des bâtiments publics.



Il convient de mentionner ici qu'à ce jour les dépenses portées en 2015 dans le cadre de la construction de la nouvelle Halle de Tennis n'ont pu être prises en compte dans le calcul du FCTVA. Ces dépenses devraient être intégrées pour le calcul du FCTVA que la Ville percevra durant l'année 2017. Ce décalage n'a pas permis d'intégrer une recette de FCTVA supplémentaire de 0,56 M€

3.1.1.2 Taxe d'aménagement et TLE

La taxe d'aménagement (TA) s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE) depuis 2012. Néanmoins la TLE étant encaissée, comme la TA, au rythme de réalisation des opérations de construction, la Ville continue à percevoir des soldes de TLE pour des montants très faibles (6,7 K€ en 2016).

Conformément à la loi MAPTAM, depuis le 1^{er} janvier 2015, la perception de la TA se fait désormais au bénéfice de la Métropole pour l'ensemble des autorisations d'urbanisme assujetties et accordées depuis le 1^{er} janvier 2015. La Ville continue néanmoins à percevoir la TA liées aux autorisations de construire antérieures.

En million d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,08	1,05	0,80	1,20
Taxe locale d'équipement	1,04	0,54	0,23	0,00	0,00	0,01
Total fiscalité d'urbanisme	1,04	0,54	0,31	1,06	0,80	1,21

Après un net recul du produit de la fiscalité de l'urbanisme, en 2013 et 2014, les années 2015 et 2016 marquent un rebond important de ces ressources.

3.1.1.3 Emprunt

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	BP2016	CA 2016
Emprunts nouveaux	32,31	34,57	33,35	26,37

Les éléments présentés ci-dessus sont ceux figurant à la nature comptable 1641 « Emprunts en euros ».

Les crédits inscrits au BP 2016 intégraient la possibilité d'un recours à l'emprunt pour 33,35 M€, hors restes à réaliser traités en report. Un report d'emprunt 2015 a été réalisé sur l'exercice 2016 (0,98 M€). Au total, le recours à l'emprunt total aura été inférieur de 6,98 M€ aux crédits ouverts lors du BP 2016.

Il convient de noter qu'au compte administratif 2016 figurent 7,9 M€ de reports d'emprunt sur l'exercice 2017 destinés à financer des dépenses d'équipement 2016 elles-mêmes reportées sur l'exercice 2017.

Par ailleurs, un refinancement de quatre emprunts a été réalisé en 2016 pour un montant de 15,9 M€. Ce refinancement figure en dépenses et recettes réelles d'investissement au compte 166.

Ce refinancement sur une maturité de 20 ans d'emprunts dont la durée de vie résiduelle est inférieure à 6 ans permet d'alléger l'annuité en capital de la dette entre 4 et 6 M€ par an entre 2017 et 2020. Les contrats des emprunts refinancés ne prévoyant pas d'indemnité de remboursement anticipé, ces opérations ont pu être réalisées sans pénalité.

Outre, la réduction de la charge d'annuité qui sera constatée dès l'exercice 2017, ce refinancement avait également pour objectif de rapprocher la durée de remboursement de l'encours refinancé (15,9 M€ en 2016 et 5 M€ en 2017) de celle de la dette récupérable auprès de la Métropole pour la voirie (encours de 25 M€ au 01/01/2015 sur une durée de 15 ans).

3.1.2 Autres ressources d'investissement

Il est constaté pour les autres ressources d'investissement 2016 (6,4 M€), une baisse de 2,18 M€ par rapport à 2015 (8,58 M€). Il convient de rappeler ici qu'en 2015, la taxe d'aménagement n'étant pas intégrée réglementairement dans les ressources propres d'investissement, celle-ci était intégrée dans le calcul des autres ressources d'investissement. Cette modification de consolidation explique donc la moitié de la variation à la baisse. L'autre moitié s'explique par la baisse des subventions d'investissement reçues (4,9 M€), en baisse de près de 0,99 M€ par rapport à 2015.

Subventions d'investissement reçues

Financeur	CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015		CA 2016	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
INVESTISSEMENT												
État	1,49	16,9%	1,43	11,1%	2,36	17,4%	0,76	13,0%	2,00	27,6%	1,61	32,8%
Région	0,70	7,9%	5,67	44,2%	1,63	12,0%	1,34	22,8%	0,95	13,1%	0,39	8,1%
Département	2,03	23,0%	2,81	21,9%	2,73	20,1%	1,11	18,8%	0,72	9,9%	1,32	27,0%
Métro	2,46	27,8%	2,20	17,1%	3,46	25,5%	1,82	30,8%	1,71	23,7%	1,47	30,1%
Communauté Européenne	0,02	0,3%										
SMTC, CAF, autres organismes	2,13	24,1%	0,73	5,7%	3,39	25,0%	0,85	14,5%	1,86	25,7%	0,10	2,0%
TOTAL	8,85	100%	12,84	100%	13,57	100%	5,89	100%	7,24	100%	4,90	100%

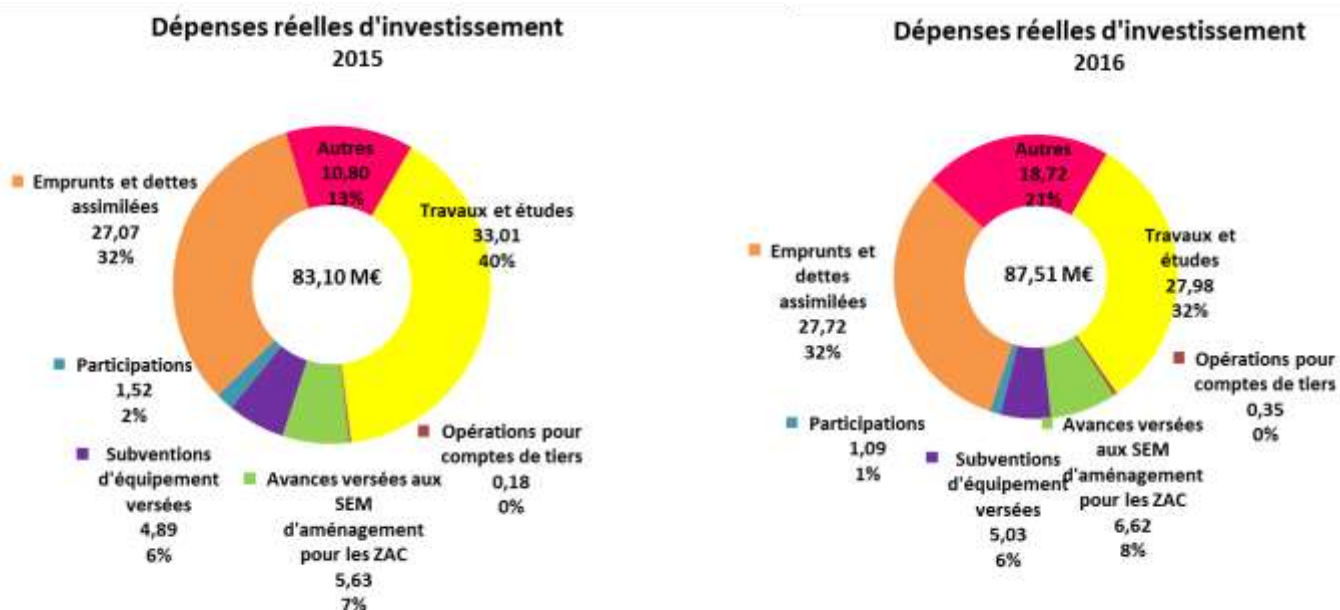
Concernant les autres postes de recettes, à noter que la Ville a reçu des participations dans le cadre des programmes d'aménagement d'ensemble (PAE) (0,84 M€ en 2016, aucune réalisation en 2015), ainsi que des participations pour non réalisation d'aire de stationnement (0,25 M€ en 2016, aucune réalisation en 2015).

A noter que le budget 2016 intégrait des recettes liées aux titres de participation à hauteur de 1,2 M€. Ces prévisions de ressources, issues de démarches de cession de participations au capital de SEM ou SPL détenues par la Ville, n'ont pu aboutir en 2016.

3.1.3 Opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers prises en charge par la ville de Grenoble (chap. 45 des dépenses d'investissement) sont équilibrées par des refacturations similaires aux tiers pour lesquelles la ville de Grenoble porte ces opérations (chap. 45 des recettes d'investissement). En application de la convention de gestion transitoire destinée à permettre à la ville de Grenoble de porter des investissements relevant depuis le 1er janvier 2015 des compétences de la Métropole, la Ville a porté puis refacturé à la Métropole 0,18 M€ d'opérations pour le compte de la Métropole en 2015, et 0,35 M€ en 2016.

3.2 Dépenses d'investissement (hors emprunts et dettes)

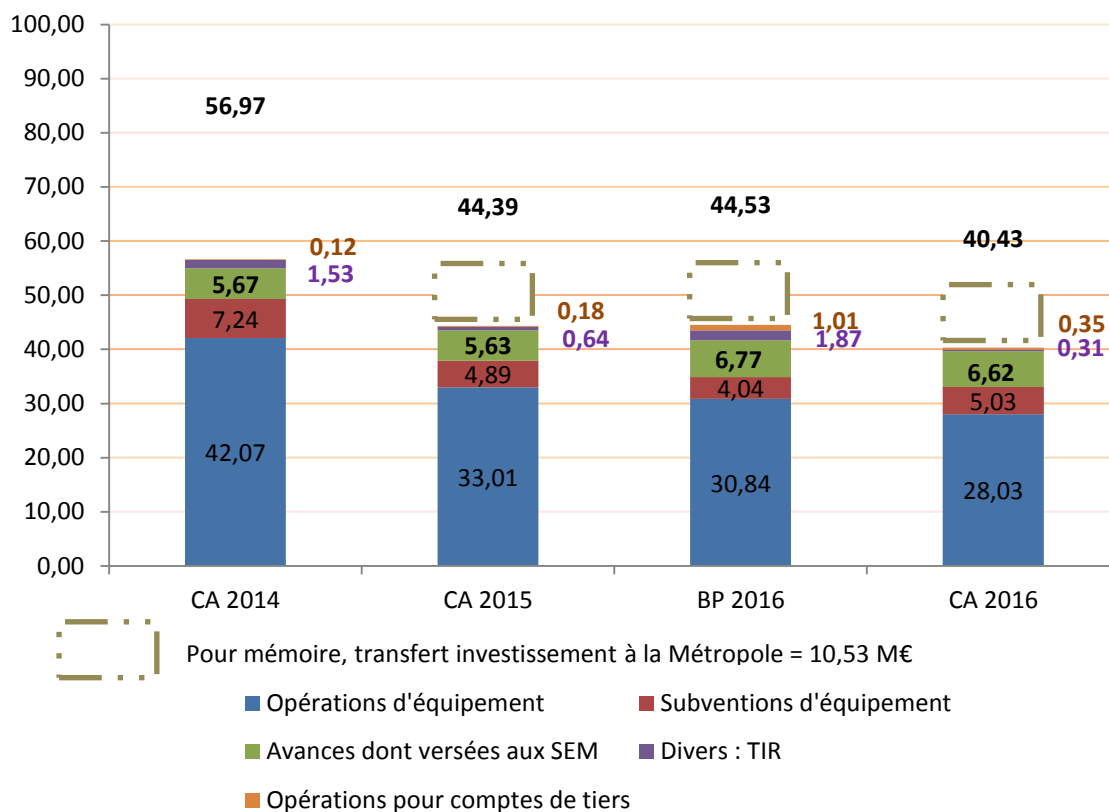


Les dépenses réelles d'investissement 2016 se montent à 87,51 M€, contre 83,10 M€ en 2015, soit une hausse de 4,41 M€ entre ces deux exercices. Comme pour les recettes d'investissement les données relatives aux restes à réaliser 2016 reportées sur 2017 ne sont pas intégrées aux données présentées.

Il convient de relever ici que le poste « autres » intègre l'ensemble des opérations liées aux remboursements temporaires d'emprunts ou de refinancement de la dette. Pour obtenir une vision plus cohérente des véritables évolutions des dépenses d'investissement, il convient donc de neutraliser l'ensemble des opérations financières. Les données qui permettent d'analyser le niveau véritable des dépenses d'investissement sont les suivantes.

3.2.1 Dépenses d'équipement, avances, opérations pour compte de tiers et TIR

Dépenses d'investissement (hors opérations financières)

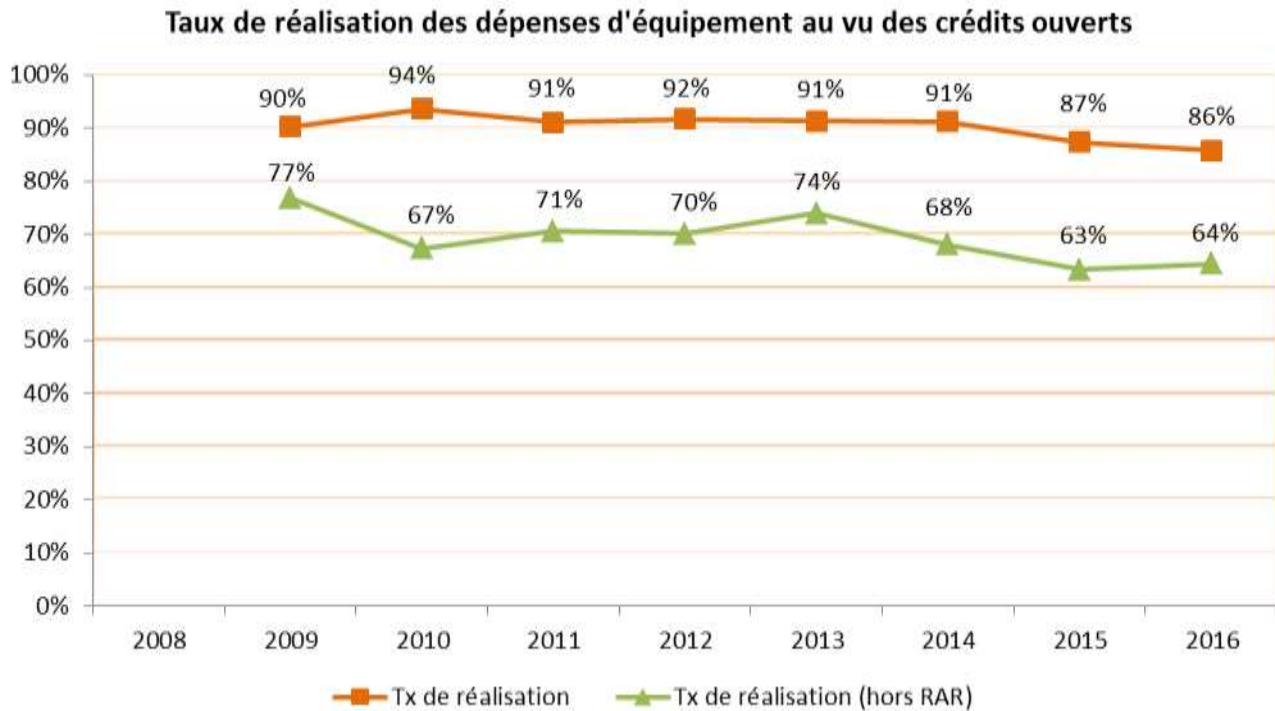


Pour mémoire, la baisse des dépenses d'investissement constatées en 2015 par rapport à l'année 2014 était le fait des transferts à la Métropole. En réintégrant les 10,53 M€ de transferts actés dans la CLECT leur niveau d'investissement aurait été beaucoup plus proche de celui constaté en 2014.

Au-delà des aléas liés aux phasages des différentes opérations, la baisse de 4,01 M€ des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2016 par rapport à 2015 peut être analysée comme suit :

- l'application d'un taux de réalisation de 64% aux dépenses d'équipement ouvertes en 2016 (BP+DM+RAR n-1) sans prise en compte des restes à réaliser 2016 reportés sur les autorisations de dépense 2017.
- la baisse de la réalisation des TIR (-1,56 M€ de TIR réalisés par rapport au montant voté ; -0,33 M€ par rapport au réalisé)
- un portage par le budget de la régie Lumière des investissements liés à l'éclairage public (1,4 M€)

La baisse des dépenses de travaux et d'études est en partie compensée par une hausse des subventions d'équipement (+0,14 M€) et des avances versées dans le cadre des opérations d'aménagement (+0,99 M€).



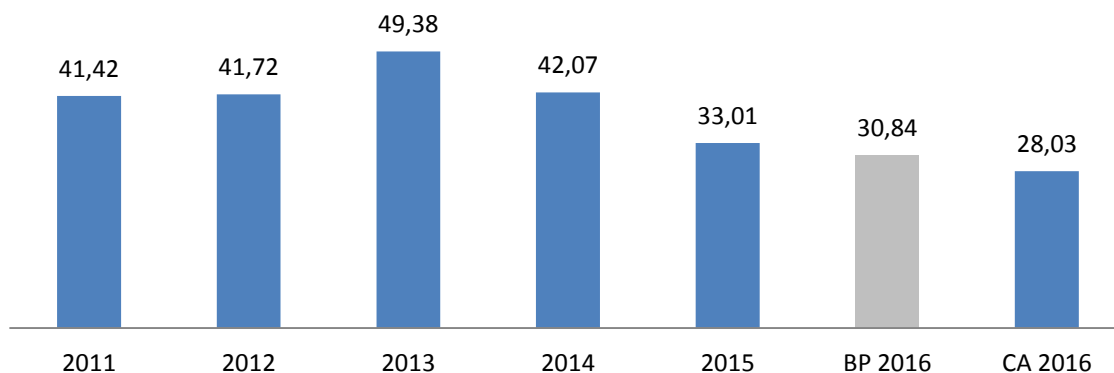
3.2.1.1 Travaux et études

Les travaux et études agrègent l'ensemble des dépenses réalisées aux :

- chapitres 20 « immobilisations incorporelles » (frais d'études, acquisitions de logiciel,...)
- 21 « immobilisations corporelles » (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, travaux réalisés dans l'année)
- 23 « immobilisations en cours » à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC (travaux réalisés sur plusieurs exercices)
- 10 « chapitre opération d'équipement » (autorisation de programme votée en chapitre opération, pour l'année 2016 = AP Ecoles)

Jusqu'en 2014 les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC étaient imputées au compte 238, tout comme les avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux. A compter de l'exercice 2015, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC sont versées au compte 2764 « Créances sur personnes de droit privé ». Afin de disposer d'une vision consolidée, outre les chapitres 20, 21 et 10, pour le chapitre 23, le graphique ci-après n'intègre le compte 238 qu'à hauteur des avances ne concernant pas les ZAC.

Travaux et études (M€)



Le montant des travaux réalisés en 2016 est inférieur de 5,03 M€ par rapport à l'exercice 2015.

Pour mémoire, les transferts de dépenses d'investissement vers la Métropole était évalué à hauteur de 10,53 M€ entre 2014 et 2015.

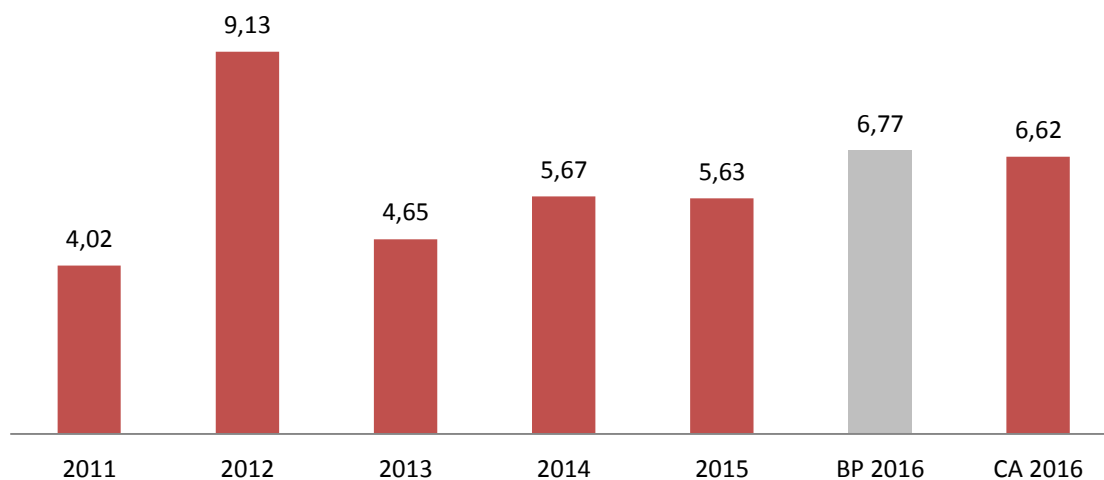
3.2.1.2 Avances versées aux SEM d'Aménagement pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent :

- celles imputées au compte 238 et concernant exclusivement les avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des zones d'aménagement concertées
- les créances détenues par la Ville sur ses SEM d'aménagement (compte 2764) qui peuvent être considérées comme des dépenses similaires.

Auparavant cette dernière nature comptable n'était pas utilisée. Par conséquent, toutes les sommes versées aux SEM pour l'aménagement des ZAC étaient imputées sur la nature 238.

Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (M€)



Alors que la réalisation des travaux et études diminue de 5,03 M€ entre 2016 et 2015, les avances versées dans le cadre des opérations d'aménagement augmentent quant à elle de 0,99 M€ entre 2015 et 2016.

Pour mémoire, l'année 2012 intégrait quant à elle une somme exceptionnelle de 4,5 M€ versée pour la ZAC Presqu'île.

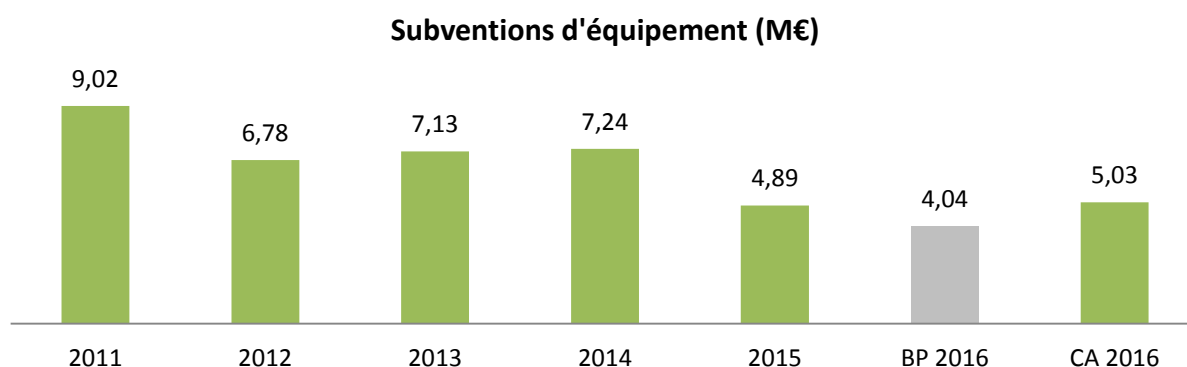
En 2016, pour la nature comptable 238, un total de 2,9 M€ d'avances a été versé à la SPLA SAGES pour les opérations Chatelet et Vigny Musset.

Concernant la nature comptable 2764, la ville de Grenoble a versé 0,92 M€ à la SPLA SAGES pour l'aménagement des opérations Flaubert et Whashington Sud, ainsi que 2,8 M€ à la SEM INNOVIA pour l'aménagement d'espaces publics et participations constructeurs pour la ZAC Presqu'île et la ZAC Bouchayer Viallet.

3.2.1.3 Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Outre la subvention d'investissement à la MC2 (0,10 M€), ainsi que la dernière année de versement liée à la construction de la Patinoire Pôle Sud (0,19 M€) de nombreuses subventions ont été versées dans le cadre des programmes de rénovation des façades, de l'opération mur mur, d'aides aux copropriétés ou aux opérations menées dans le cadre des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (1,82 M€).

La ville de Grenoble a par ailleurs versé 1,51 M€ de subvention d'équipement au SYMBHI pour l'aménagement du bassin de l'Isère, dont 0,79 M€ correspondant au programme 2015, ainsi que 0,89 M€ de subventions dans le domaine de l'économie et l'insertion.



3.2.1.4 Les principales opérations d'équipement

Parmi les principales dépenses d'équipement réalisées en 2016 pour les travaux, avances ou subventions d'équipement, on peut noter :

	CA 2016	Reports 2016 sur 2017	Total
Plan écoles et entretien	6 771 864	236 262	7 008 126
ZAC	6 632 257	1 222 684	7 854 941
Autre: pôle gare, protection crues...	5 565 903	4 665 889	10 231 792
Locaux administratifs: maintenance, sécurité, conditions de travail	3 429 749	1 140 801	4 570 551
Matériel et équipement des services	3 338 410	2 016 487	5 354 897
Sport: maintenance des équipements, Plaine des sports	2 605 081	429 675	3 034 756
Culture: locaux, patrimoines, outils	2 016 960	544 692	2 561 652
Aménagements de quartier	1 991 743	1 299 629	3 291 372
Stationnement : aménagement, équipement	1 557 548	37 917	1 595 465
Politique ville, PNRU	1 482 140	156 069	1 638 209
Economie - tourisme	1 147 239	132 721	1 279 960
Aide aux bailleurs et copropriétés	988 155	1 175 201	2 163 356
Locaux associatifs	954 584	553 504	1 508 088
Nature en ville	827 802	426 693	1 254 495
Patrimoine	807 609	427 752	1 235 361
Total général (hors TIR)	40 117 045	14 465 978	54 583 023

Le tableau ci-dessus n'intègre pas la participation en capital versée à l'Agence France Locale (0,72 M€), donnée qui n'est pas intégrée à la présentation du § 3.2.1.

Hors reports d'investissement sur l'exercice 2017, l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2016 sur l'ensemble des bâtiments scolaires correspond donc à 17% du total des dépenses d'investissement.

3.2.2 Participations

Les participations sont constitutives des dépenses constatées au chapitre 26, « participations et créances rattachées ». Alors qu'elles représentaient en 2015 un total de 1,52 M€, en 2016 ce poste d'investissement s'élève à 1,09 M€, soit :

- 0,72 M€ de participation au capital de l'Agence France Local, solde de l'engagement de la Ville pour la création d'un outil de financement national indépendant des institution bancaires privées ou de l'Etat destiné au seul financement des collectivités territoriales actionnaires de la société.
- 0,36 M€ de libération du solde de la participation au capital de la SAEM Alpexpo
- 0,01 M€ de participation au capital de la SAS Energ'Y Citoyennes, destinée à la création de toitures solaires sur le territoire métropolitain (Grenoble, 1^{er} actionnaire public)

3.2.3 Opérations pour compte de tiers

Les dépenses liées aux opérations menées pour compte de tiers s'élèvent à 0,35 M€ en 2016, exclusivement pour le compte de la Métropole. Ces dépenses sont compensées par des recettes équivalentes venant en remboursement de ces opérations.

3.2.4 Autres dépenses d'investissement

Il convient de relever ici que le poste « autres » intègre l'ensemble des opérations liées aux remboursements temporaires d'emprunts ou de refinancement de la dette.

En 2015, celles-ci ont été constituées pour 10,76 M€ d'opérations liées notamment à des opérations de gestion active de la dette (10 M€ en dépenses et recettes) passées au compte 16451 de la section d'investissement, ainsi que celles relatives au remboursement des cautions encaissées préalablement (0,741 M€ dont 0,737 M€ liées aux cautions encaissées par la REG avant sa clôture).

En 2016, les autres dépenses d'investissement sont constituées pour :

- 15,86 M€ d'opérations de gestion active de la dette figurant en dépenses et en recettes de la section d'investissement,
- 2,28 M€ d'affectation de résultat en provenance des excédents N-1 destinés à la couverture du déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2015

3.2.5 Données Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP)

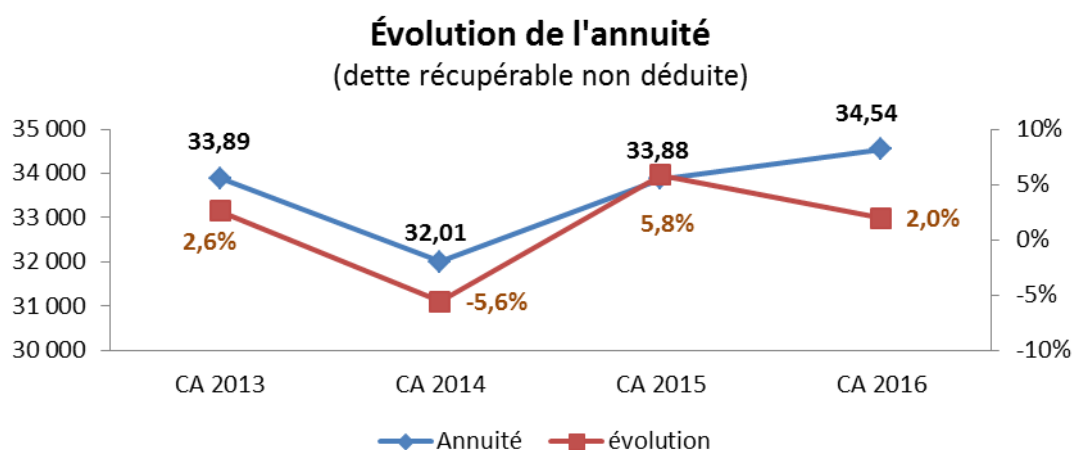
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	Année de création de l'AP	AP votées exercice 2016*	Part dans le stock d'AP	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2016	Crédits de paiement réalisés en 2016	CP réalisés au 31/12/2016	CP BP 2017	Total CP restant à réaliser au-delà de 2017
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville Solidaire et Citoyenne		39 736 845 €	21%	36 398 374 €	901 830 €	37 300 205 €	814 850 €	1 621 790 €
Jouxhaux	2007	4 100 744 €	2%	3 253 802 €	- €	3 253 802 €	- €	846 942 €
Mistral	2007	9 785 296 €	5%	9 058 237 €	680 144 €	9 738 381 €	- €	46 915 €
Teisseire	2007	11 111 044 €	6%	9 422 801 €	145 460 €	9 568 261 €	814 850 €	727 933 €
Villeneuve	2007	14 739 761 €	8%	14 663 534 €	76 226 €	14 739 761 €	AP clôturée par délibération n°15 du 20/06/2016	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville émancipatrice		103 947 933 €	55%	37 624 271 €	7 176 059 €	44 800 330 €	17 006 993 €	52 326 951 €
Travaux bâtiments culturels (AP créée au BP 2017)	2017	- €	0%	- €	- €	- €	1 141 000 €	4 821 000 €
Centre sportif Arlequin (AP créée au BP 2017)	2017	- €	0%	- €	- €	- €	3 101 200 €	2 288 800 €
Plan Ecoles	2016	63 702 134 €	33%	- €	5 727 659 €	5 727 659 €	12 752 793 €	45 221 682 €
Construction des Tennis de la Plaine des Sports**	2005	11 636 714 €	6%	10 842 715 €	786 530 €	11 629 245 €	12 000 €	4 531 €
Groupe scolaire Ernest Hareux	2015	1 124 118 €	1%	486 246 €	637 871 €	1 124 118 €	AP clôturée par délibération n°15 du 20/06/2016	
Groupe Scolaire Anatole France 2ème phase	2009	2 321 804 €	1%	2 321 804 €	- €	2 321 804 €	AP clôturée par délibération n°15 du 20/06/2016	
Groupe Scolaire Beauvert	2009	10 830 702 €	6%	10 828 891 €	1 811 €	10 830 702 €	AP clôturée par délibération n°15 du 20/06/2016	
Gymnase Ampère	2010	1 760 713 €	1%	1 760 713 €	- €	1 760 713 €	AP clôturée par délibération n°15 du 20/06/2016	
Terrain synthétique et vestiaires stade Bachelard	2014	2 175 908 €	1%	1 311 194 €	4 998 €	1 316 192 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
Salle de musiques amplifiées (Budget annexe Locaux culturels)	2006	10 395 840 €	5%	10 072 708 €	17 189 €	10 089 898 €	- €	A CLOTURER
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ville durable		33 695 269 €	18%	31 465 825 €	13 184 €	31 479 009 €	15 000 €	28 797 €
ZAC Teisseire / JO - BP	2004	4 810 325 €	3%	4 753 345 €	13 184 €	4 766 529 €	15 000 €	28 797 €
ORI Croy Chasnel - Pierre Bucher	2005	5 346 961 €	3%	5 346 961 €	- €	5 346 961 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
Projet Bastille	2003	4 353 903 €	2%	4 295 502 €	- €	4 295 502 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
ZAC Europe 1 et 2	2004	5 333 434 €	3%	3 779 703 €	- €	3 779 703 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
ZAC Vigny Musset	2004	2 284 795 €	1%	1 724 464 €	- €	1 724 464 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
Parkings silos Villeneuve (Budget annexe Stationnement)	2013	11 565 851 €	6%	11 565 851 €	- €	11 565 851 €	AP clôturée par délibération n°15 du 20/06/2016	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Ressources		505 051 €		505 050 €	- €	505 050 €	- €	- €
Centre d'appels	2010	505 051 €	0%	505 050 €	- €	505 050 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Commission Métropolitaine		12 587 687 €		11 795 452 €	- €	11 795 452 €	- €	- €
Cémoi : Aménagement intérieur des locaux	2012	787 687 €	0%	721 384 €	- €	721 384 €	AP clôturée par délibération n°7-351 du 19/12/2016	
Alpexpo : Programme de travaux d'investissement	2008	11 800 000 €	6%	11 074 068 €	- €	11 074 068 €	A CLOTURER	
TOTAL		190 472 783 €	93%	117 788 972 €	8 091 073 €	125 880 045 €	17 836 843 €	53 977 537 €

*Le montant de l'AP correspond au dernier montant voté en tenant compte des révisions effectuées au titre de l'exercice 2016.

**L'AP a fait l'objet d'une augmentation lors du vote du BP 2017.

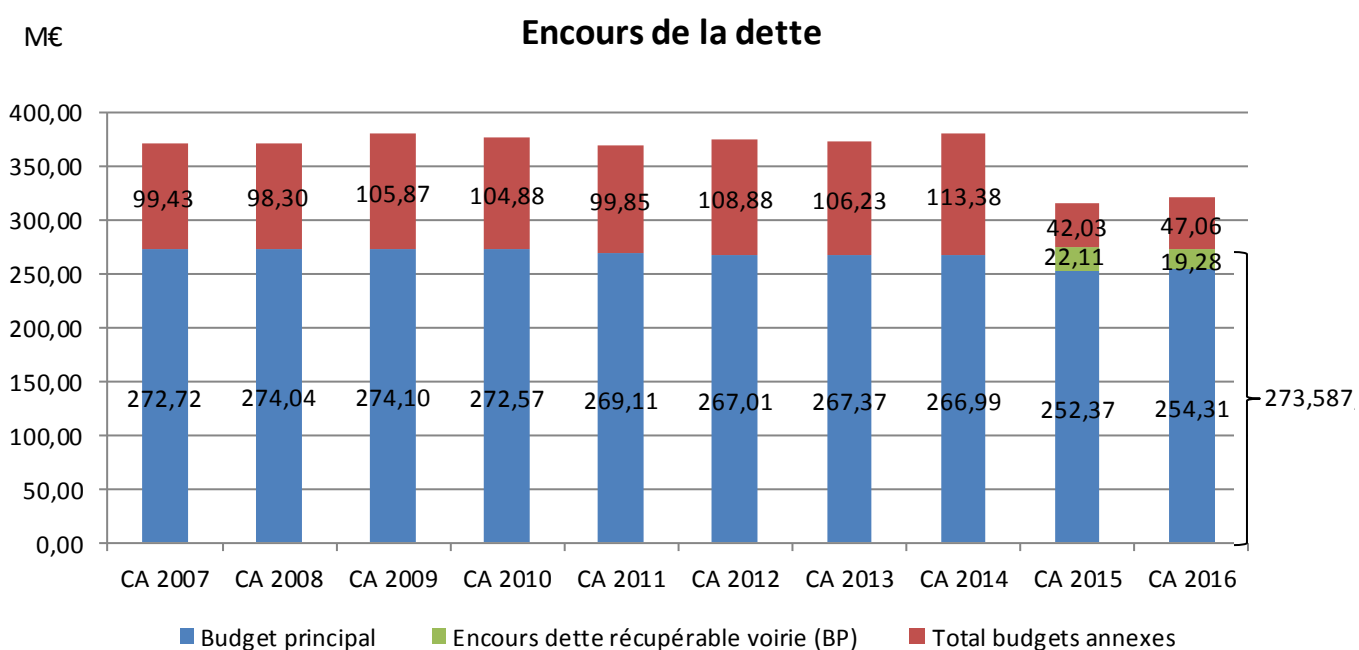
3.2.6 Le remboursement de la dette



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

La hausse de l'annuité de la dette s'explique par :

- la progressivité du profil d'amortissement de la dette de la Ville avec notamment la réintégration dans l'encours du budget principal d'emprunts liés au site Rochefort (encours de 461 968 € transféré du Budget annexe Activités économiques au Budget Principal au 01/01/2016)
- une légère hausse du capital à rembourser du fait d'un recours plus important à l'emprunt en 2015
- une quasi-stagnation des frais financiers nets (6,82 M€ en 2016, contre 6,80 M€ en 2015).



L'encours de dette du Budget principal est de 273,59 M€ au 31/12/2016 contre 274,48 M€ au 31/12/2015, soit une diminution de 0,3% du fait d'un montant du remboursement en capital (27,72 M€ hors dette récupérable auprès de la Métropole) supérieur aux emprunts nouveaux encaissés en 2016 (26,37 M€).

L'encours de dette du budget principal par habitant est de 1 681 € au 31/12/2016 (1 754 € en 2008 - point haut des 10 dernières années), soit 1 563 € une fois déduite la part d'emprunt récupérable auprès de la Métropole.

En agrégeant l'ensemble des encours de dette de la Ville (budget principal et budgets annexes), l'encours de dette est de 320,65 M€ au 31/12/2016 contre 316,51 M€ au 31/12/2015. Cette augmentation s'explique par la réalisation sur le Budget annexe activités économiques d'un emprunt contracté auprès de la Banque Postale de 5,53 M€ pour le financement de l'acquisition du siège du Crédit Agricole.

Cette acquisition est une mesure d'optimisation du patrimoine de la Ville qui permettra à la Ville et au CCAS de concentrer l'implantation de leurs services administratifs autour de deux bâtiments et par conséquent d'engager la cession ou la démolition de plusieurs bâtiments qui auraient dû nécessiter de lourds investissements à moyen terme.

S'agissant des exercices 2007 à 2014, la dette liée à la compétence « eau potable » n'est pas intégrée aux données du graphique. Dès lors, si l'encours lié aux compétences stationnement et locaux économiques n'avait pas été transféré à la Métropole en 2015, l'encours de dette consolidé de la ville de Grenoble aurait été d'environ 392 M€, soit une hausse de 1,07% par rapport à 2015 (encours consolidé hors transferts Métropole de 388,01 M€).

		En euros	CA 2016
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818 et 16441)		26 740 139
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie		-2 826 524
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire		980 000
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés		0
Frais financiers	Intérêts		7 535 803
	Produits financiers		-711 767
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie		-442 146
	TOTAL avant déduction dette récupérable		34 544 175
TOTAL			31 275 505

Sans retraitement des produits financiers

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 07 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de l'année 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période la ville de Grenoble se verra rembourser d'une annuité de dette liée à un emprunt qui aurait dû être transféré à la Métropole car lié au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 et une recette d'investissement au

chapitre 27. L'annuité perçue en 2016 a été de 3,27 M€, elle sera chaque année dégressive jusqu'à atteindre 0,24 M€ en 2029, dernière année d'application de cette convention de dette récupérable.

4 EQUILIBRES ET RESSOURCES PROPRES

Il convient d'appréhender le tableau ci-après avec beaucoup de précaution tant la méthodologie de calcul appliquée par l'instruction budgétaire et comptable M14 diffère entre le BP et le CA (Cf zone grisées).

<i>En millions d'euros</i>	BP 2016	CA 2016
Dépenses à couvrir par des ressources propres	28,43	42,25
Emprunts et dettes assimilées	28,35	27,72
Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,07	0,07
Dépenses imprévues	0,00	0,00
Restes à réaliser en dépenses au 31/12		14,47
Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent		0,00
Ressources propres	31,98	45,98
Ressources propres externes :		
FCTVA, TLE, TAm créance GFP de rattachement et autres établissements publics	9,57	8,01
Ressources propres internes :		
amortissement des immobilisations, provisions et participations	17,86	16,96
Produits des cessions (chapitre 024 comptabilisé au BP uniquement)	1,67	
Virement de la section de fonctionnement	2,88	
Restes à réaliser en recettes au 31/12		9,03
Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent		6,61
Affectation R1068 de l'exercice précédent		5,37
Solde 1	3,55	3,73

Ce tableau correspond à une synthèse de l'annexe budgétaire A6.2 présente désormais aux maquettes des budgets primitifs et comptes administratifs de la M14. Le solde est censé représenter l'écart entre d'une part les ressources propres issues de la section de fonctionnement ainsi que celles issues de la section d'investissement. Cette annexe budgétaire a subi des évolutions dans sa composition. Ainsi, celle applicable au BP 2016 n'intégrait pas la taxe d'aménagement. Celle applicable au CA 2016 l'intègre désormais. Par ailleurs, la méthode applicable au budget primitif intègre les cessions (Chap 024) ainsi que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (Chap 023/021), or celle applicable au compte administratif n'intègre pas ces deux ressources.

Pour pallier à ce différentiel, et afin d'apporter une vision des équilibres plus conforme à la réalité, le tableau ci-après reprend ces éléments de ressources propres dans le calcul de l'équilibre réel.

<i>En millions d'euros</i>	BP 2016	CA 2016
Solde 1	3,55	3,73
Cessions		0,88
Excédent de fonctionnement avant affectation	0,00	0,03
Correctif CA	0,00	0,91
Solde 2 (=Solde 1 + Correctif CA)	3,55	4,64

L'équilibre du budget 2016 est donc légalement assuré puisque positif de 4,64 M€ après réintégration des cessions et des excédents de fonctionnement antérieur. Une nouvelle baisse des dotations et péréquations de l'Etat, sans autre variation, aboutirait à des ressources propres insuffisantes pour le remboursement du capital de la dette.

5 RESULTATS DE CLOTURE

<i>En millions d'euros</i>	CA 2016		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	5,37		5,37
Épargne nette non retraitée	0,23		0,23
Produits de cession	0,88		0,88
Emprunts nouveaux	26,37	8,02	34,39
Recettes d'investissement	30,14	0,56	30,70
Travaux pour compte de tiers	0,35	0,43	0,78
Dépôts et cautionnements	0,02	0,01	0,03
Excédent antérieur	6,64		6,64
TOTAL RECETTES	70,00	9,03	79,03
Déficit antérieur	0,00		0,00
Dépenses d'investissement hors remboursement capital (dont TIR)	59,74	14,30	74,04
Travaux pour compte de tiers	0,35	0,17	0,52
Dépôts et cautionnements retraités	0,01		0,01
Impact Eau sur Dépôt et cautionnement			0,00
TOTAL DÉPENSES	60,10	14,47	74,57
RÉSULTAT	9,90	-5,44	4,46

L'épargne nette présentée ci-dessus n'est pas retraitée. En effet, ce tableau intègre les excédents antérieurs, et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice.

Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (restes à réaliser 2016 se reportant sur l'exercice 2017), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2016 est excédentaire de 4,46 M€.

Compte tenu des problématiques de rattachement et de retraitement en dépenses (+1,38 M€) et en recettes (+0,09 M€) développées précédemment, ce solde aurait dû être positif de 3,17 M€.

6 ANNEXES

6.1 ANNEXE I - Ratios réglementaires

Les villes et groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter des données synthétiques sur leur situation budgétaire.

Les chiffres donnés par la DGCL sont calculés à partir des comptes de gestion (années 2013 et 2014). Les chiffres 2016 sont calculés à partir des données du CA, d'où un décalage probable avec ceux que publiera la DGCL.

	Information financières - ratios HORS RETRAITEMENTS	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	moyenne de la strate 2015	CA 2016
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 462	1 553	1 620	1 628	1 579	1 351	1 439
2	Produit des impositions directes / population	760	791	815	813	831	621	824
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 684	1 757	1 801	1 792	1 646	1 460	1 599
4*	Dépenses d'équipement brut / population	295	331	353	308	226	291	194
5	Encours de la dette / population	1 688	1 676	1 690	1 687	1 704	1 191	1 681
5 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / population					1 567		1 562
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	286	282	281	267	228	240	189
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,7%	51,2%	50,7%	52,4%	50,5%	52,0%	54,7%
8 ^{bis}	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	3,33	2,89	4,06	4,42	4,68		4,54
9	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	95,7%	96,6%	98,7%	102,0%	106,4%	115,9%	100,8%
9 bis	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement					105,3%		99,7%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,9%	18,2%	19,1%	16,8%	13,7%	16,2%	12,1%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	100,2%	95,4%	93,8%	94,1%	103,5%	104,3%	105,1%
11 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement					95,2%		97,7%

*Le chiffre présenté en séance du conseil municipal du 26 juin 2017 n'incluait pas l'opération d'équipement « écoles » de 3,5 M€, d'où l'écart de 22 points. Ce ratio n'intègre pas le chapitre 204 *Subventions d'équipement versées*.

Notes² :

- **Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, *instruction budgétaire et comptable M14 tome 2*).
- **Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, *instruction budgétaire et comptable M14 tome 2*).

Données de référence :

	CA 2016	CA 2015
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	234 551 944	254 947 278
Produit des impositions directes (article 73111 sauf rôles supplémentaires)	134 205 327	133 801 591
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	260 246 767	265 083 363
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR)	31 585 560	36 351 353
Encours de dette	273 587 784	274 477 377
Encours de la dette hors dette récupérable	254 306 994	252 370 063
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	30 827 494	36 746 165
Dépenses de personnel (chapitre 012)	128 394 792	128 661 581
Amortissement du capital de la dette	27 720 139	27 074 341
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	24 893 615	24 074 341
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	309 716	642 763
Population (INSEE) N au CA N-1 au BP (dernier chiffre connu au moment du vote)	162 780	161 071

² Méthode : [DGCL M14 tome 2 page 45](#)

6.2 ANNEXE II – Compte de gestion

6.2.1 Bilan passif

PASSIF (M€)	2014	2015	2016
Dotations	90,74	139,59	198,87
Fonds globalisés	187,56	193,07	201,33
Réserves	513,87	518,15	539,97
Différences sur réalisations d'immobilisations	22,57	22,85	14,13
Report à nouveau	8,55	11,53	0,03
Résultat de l'exercice	7,54	-6,29	17,33
Subventions transférables	0,63	6,84	8,19
Subventions non transférables	217,94	230,70	236,41
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant			
Autres fonds propres			
TOTAL FONDS PROPRES	1 049,41	1 116,44	1 216,27
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3,20	0,95	5,01
Dettes financières à long terme*	271,69	279,43	279,52
Fournisseurs	13,28	10,53	4,25
Autres dettes à court terme	10,82	16,57	6,49
Total dettes à court terme	24,09	27,10	10,74
TOTAL DETTES	295,79	306,53	290,26
Comptes de régularisation	2,69	2,62	2,13
TOTAL PASSIF	1 351,09	1 426,54	1 513,66

*Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "dettes financières à long terme" et "l'encours de la dette", due à des modes de calcul différents :

le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA,
le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.

6.2.2 Bilan actif

ACTIF NET¹ (M€)	2014	2015	2016
Immobilisations incorporelles	48,18	45,46	43,10
Terrains	202,16	210,74	215,99
Constructions	452,15	458,18	470,45
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	266,91	300,46	283,64
Immobilisations corporelles en cours	176,95	177,13	155,99
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	83,87	92,87	216,50
Autres immobilisations corporelles	42,18	44,06	42,77
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 224,22	1 283,43	1 385,33
Immobilisations financières	34,18	57,66	55,88
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 306,59	1 386,55	1 484,31
Stocks	0,00	0,00	0,00
Créances	24,20	11,73	17,61
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	19,03	27,50	10,99
Autres actifs circulant	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	43,23	39,23	28,60
Comptes de régularisation	1,27	0,76	0,74
TOTAL ACTIF	1 351,09	1 426,54	1 513,66

¹ Déduction faite des amortissements et provisions

6.2.3 Compte de résultat

POSTES (M€)	2014	2015	2016
Impôts et taxes perçus	195,64	182,69	179,77
Dotations et subventions reçues	58,33	50,77	43,37
Produit des services	16,79	18,77	24,93
Autres produits	8,69	4,24	2,10
Transferts de charges			
Produits courants non financiers	279,46	256,48	250,17
Traitements, salaires, charges sociales	134,00	125,43	123,43
Achats et charges externes	50,19	46,83	41,13
Participations et interventions	53,46	48,56	46,99
Dotations aux amortissements et provisions	15,75	14,88	14,52
Autres charges	5,92	5,34	5,54
Charges courantes non financières	259,33	241,04	231,61
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	20,12	15,43	18,57
Produits courants financiers	1,83	2,83	2,59
Charges courantes financières	8,39	9,34	8,95
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-6,55	-6,51	-6,37
RÉSULTAT COURANT	13,57	8,93	12,20
Produits exceptionnels	10,81	6,97	15,11
Charges exceptionnelles	16,84	22,19	9,98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6,03	-15,22	5,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7,54	-6,29	17,33

6.3 ANNEXE III - Budgets annexes

<i>En millions d'euros</i>	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clemenceau	Tesseire jeux Olympiques*	Mistral Eaux Claires*	Cuisine Centrale	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT								
Recettes de gestion courantes	1,35	1,70	0,57	0,04	0,28	6,31	10,26	0,00
Dépenses de gestion courantes	1,85	0,21	0,95	0,01	0,02	5,76	8,79	2,23
Epargne de gestion courante (1)	-0,50	1,49	-0,38	0,03	0,27	0,55	1,46	-2,23
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,82	0,00	0,42	0,00	0,00	0,02	3,26	2,31
<i>dont produits des cessions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00
Résultat exceptionnel (2)	2,78	0,00	0,42	0,00	0,00	0,02	3,22	2,31
Frais financiers nets	0,56	0,29	0,00	0,00	0,00	0,10	0,94	0,04
Remboursement Emprunts	1,76	0,98	0,00	0,02	0,01	0,26	3,03	0,06
Annuité de la dette (3)	2,31	1,27	0,00	0,02	0,01	0,36	3,97	0,11
Epargne Nette = 1-2-3	-0,04	0,23	0,04	0,01	0,26	0,21	0,70	-0,02
INVESTISSEMENT								
Recettes réelles d'investissement	7,01	0,10	0,03	0,00	0,00	0,01	7,14	1,98
Dont emprunts	6,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,62	1,97
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,39	0,10	0,03	0,00	0,00	0,01	0,53	0,01
Reports recettes d'investissement	0,00	2,14	0,00	0,00	0,00	0,00	2,14	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dett	9,01	0,06	0,03	0,00	0,00	0,06	9,17	1,45
Dont dépenses d'équipement	8,97	0,06	0,03	0,00	0,00	0,06	9,13	1,45
Reports dépenses d'équipement	0,26	0,01	0,00	0,00	0,00	0,04	0,31	1,30

*Une des particularités des BA de ZAC Mistral-eaux claires et Teisseire-Jeux olympiques est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement au titre des stocks constatés.

6.3.1 Budget annexe stationnement

Le budget annexe stationnement a été clôturé au 31/12/2015 suite au transfert de compétence du stationnement en ouvrage à la Métropole.

6.3.2 Budget annexe cuisine centrale

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Depuis 2012 la prise en charge des repas se fait à leur coût "réel". Les recettes des restaurants scolaires sont désormais perçues au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement.

Une baisse des dépenses de fonctionnement en 2016, passant de 6.1 M€ à 5,76 M€, s'explique en grande partie par des jours de grèves plus importants que l'année N-1, d'où un amoindrissement des dépenses d'achat alimentaire. Il y a une stabilité des recettes à 6,3 M€ entre 2015 et 2016, d'où une épargne de gestion courante en légère hausse qui passe de 0,24 M€ à 0,55 M€.

Le remboursement des annuités de la dette reste stable.

Stabilité des dépenses d'équipement par rapport à 2015.

Aucun nouvel emprunt à noter sur 2016.

6.3.3 Budget annexe self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du self Clemenceau à destination principalement des agents de la Ville et d'autres établissements.

Sur 2016 apparaît une légère diminution des recettes 0,03 M€ et des dépenses 0,05 M€. Cette baisse des recettes est liée à la diminution de la fréquentation quotidienne et annuelle du self. Cela crée de surcroît une diminution des dépenses.

6.3.4 Budget annexe locaux culturels

Le Budget annexe locaux culturels 2016 retrace en dépenses de fonctionnement les frais de gestion courante de la Maison de la Culture et de la Belle Électrique, soit 210 K€.

Le remboursement des annuités de la dette reste stable.

Légère baisse de l'épargne de gestion courante, ce qui se traduit par une baisse des dépenses de gestion sur l'année 2016 de 0.1M€ d'où le delta.

Bâtiment MC2

En recettes de fonctionnement, un loyer versé par le gestionnaire est perçu par la Ville. Le montant de ce loyer a été maintenu à l'identique en 2016, soit 1 700 K€ HT.

Bâtiment La Belle Électrique

Durant l'année 2017 un reversement de 2M€ concernant la TVA a été effectué de la part de Mixlab en notre faveur.

6.3.5 Budget annexe activités économiques

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, Peupliers,...). A partir de 2015, il a été décidé d'intégrer toutes les dépenses liées au Palais des Sports sur le budget annexe, au lieu du budget principal auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, de nombreux bâtiments affectés à ce budget annexe ont été transférés à la Métropole, comme le MIN, Cémoi etc.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1,6 M€ en 2016 : taxe foncière, charges d'entretien, fluides...) et en recettes les loyers et les redevances perçues auprès des usagers (1,3 M€ en 2016).

En 2016, l'effort d'investissement de la Ville sur les équipements économiques inscrits au budget annexe s'est concentré autour des axes suivants :

- Poursuite de la démolition d'ALLIBERT (0,52 M€),
- Palais des Sports (0,21 M€), travaux sur le réseau électrique courant fort pour remédier à des sauts de tension.
- Acquisition du Bâtiment Claudel (8 M€).

Pour financer ces travaux d'investissement, le recours à l'emprunt a été de 6,6 M€. Le remboursement des intérêts des emprunts a représenté 0,56 M€ en 2016.

6.3.6 Budget annexe Mistral-Eaux Claires

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses 2016 correspondent principalement aux soldes des travaux de VRD d'accompagnement de l'opération immobilière « Foncière Logement » et de l'hôtel d'activité « ARTIS ».

Il n'y a pas eu de recette en 2016.

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer en fin d'exercice en investissement, au titre des stocks constatés.

6.3.7 Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques

Le budget Teisseire-Jeux Olympiques est un budget annexe en fin d'exécution car les opérations qui s'y déroulent sont presque terminées. Les dépenses réalisées en 2016 portent principalement sur du remboursement d'emprunt (20 K€) et différents travaux de voirie et réseaux (12 K€).

Une particularité des budgets annexes de ZAC est d'exécuter en fonctionnement les montants correspondant aux travaux avant de les basculer, en fin d'exercice, en investissement au titre des stocks constatés.

6.3.8 Régie Lumière

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,32 M€), la pose et dépose d'illuminations de Noël (0,12 M€), la maintenance du réseau par l'exploitant (0,70 K€), ainsi qu'au remboursement des intérêts de la dette (0,04 M€).

Le budget principal est venu abonder la section de fonctionnement par le biais d'une subvention exceptionnelle de 2,30 M€.

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par l'exploitant (1,34 M€) et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de Noël (0,10 M€) et le remboursement du capital de la dette (0,06 M€).

Les recettes d'investissement proviennent de l'emprunt (1,97 M€).

6.3.9 Résultat de clôture des BA

Les résultats de clôture cumulés des budgets annexe sont excédentaires de près de 2,68M€.

Résultat de clôture des BA (hors régie lumière)	CA 2016		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En milliers d'euros</i>			
Affectation en réserves	0,32	0,00	0,32
Épargne nette	0,67	0,00	0,67
Produits de cession	0,00	0,00	0,00
Emprunts nouveaux	6,62	0,00	6,62
Autres recettes réelles d'investissement	0,45	2,14	2,59
Travaux pour compte de tiers	0,05	0,00	0,05
Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00
Excédent antérieur	4,37	0,00	4,37
TOTAL RECETTES	12,47	2,14	14,61
Déficit antérieur	2,45	0,00	2,45
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	9,17	0,31	9,48
Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	11,61	0,31	11,93
RÉSULTAT	0,86	1,83	2,68

6.3.10 CA consolidés

Résultat de clôture consolidé (BA + BP) (hors régie lumière)	CA 2016		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En milliers d'euros</i>			
Affectation en réserves	5,69		5,69
Épargne nette	0,90		0,90
Produits de cession	0,88		0,88
Emprunts nouveaux	32,99	8,02	41,01
Autres recettes réelles d'investissement	30,58	2,70	33,29
Travaux pour compte de tiers	0,40	0,43	0,84
Dépôts et cautionnement	0,02	0,01	0,03
Excédent antérieur	11,01		11,01
TOTAL RECETTES	82,47	11,17	93,64
Déficit antérieur	2,45		2,45
Dépenses réelles d'investissement (hors 45)	68,91	14,61	83,52
Travaux pour compte de tiers	0,35	0,17	0,52
Dépôts et cautionnement	0,01		0,01
Impact Eau sur dépôt et cautionnement	0,00		0,00
TOTAL DÉPENSES	71,72	14,78	86,50
RÉSULTAT	10,75	-3,61	7,14

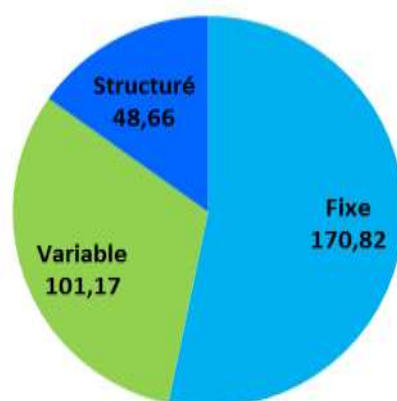
Cette présentation ne tient pas compte des flux entre budgets.

Résultat de clôture régie lumière	CA 2016		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En milliers d'euros</i>			
Affectation en réserves	0,00		0,00
Épargne nette	-0,02		-0,02
Produits de cession	0,00		0,00
Emprunts nouveaux	1,97		1,97
Autres recettes réelles d'investissement	0,01	0,00	0,01
Travaux pour compte de tiers	0,00		0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
Excédent antérieur	0,79		0,79
TOTAL RECETTES	2,75	0,00	2,75
Déficit antérieur	0,00		0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	1,45	1,30	2,76
Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
TOTAL DÉPENSES	1,45	1,30	2,76
RÉSULTAT	1,30	-1,30	-0,01

6.4 ANNEXE IV – Dette

6.4.1 Structure de la dette du budget principal

Structure de la dette après swaps (M€)

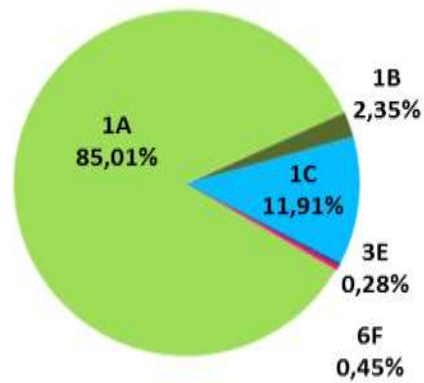


6.4.2 Classification des risques des emprunts du budget principal

Les contrats de swaps n°25 et 27 à risque cumulatif ont été désensibilisés sans frais en décembre 2016 auprès de la banque Royal Bank of Scotland. Ce réaménagement a permis la sécurisation de ces produits en supprimant l'indexation sur le taux Libor USD 12 mois et la formule cumulative associés aux taux payés. A compter de 2017, la Ville paie sur ces 2 swaps des taux fixes simples. La part des produits notés 6F est ainsi passée de 3,45% au 31/12/2015 à 0,52% dans l'encours total de dette.

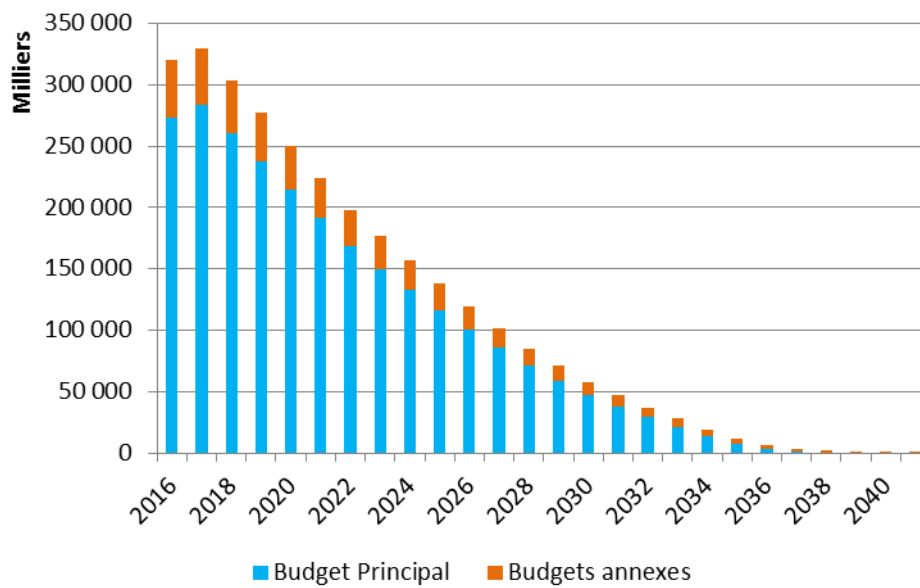
	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts au 31/12/2016



6.4.3 Profil d'extinction de la dette du budget principal

Profil d'extinction de la dette



6.4.4 Capacité de désendettement du budget principal

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette**	Capacité de désendettement
2011	44,34	8,71	35,62	269,11	7,55
2012	42,57	8,33	34,24	267,01	7,80
2013*	37,72	7,86	29,86	267,37	8,95
2014*	31,54	6,35	25,19	266,99	10,60
2015*	27,61	6,30	21,30	252,37	11,85
2016*	30,21	6,38	23,83	254,31	10,67

*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

**L'encours de dette au 31/12/2015 est neutralisé de l'encours de dette récupérable refacturé à la Métropole.

Par rapport au tableau intégré dans le document d'analyse du CA 2015, l'épargne de gestion a été corrigée des problématiques de rattachement. Il en est de même pour l'épargne de gestion 2016.

Pour les années 2015 et 2016, les frais financiers sont net des produits financiers, y compris ceux relatifs aux remboursements par la Métropole des intérêts de la dette récupérable.

La hausse de l'épargne et l'augmentation contenue de l'encours entre 2015 et 2016 permettent d'améliorer la capacité de désendettement de la Ville de 1,26 an. Il est communément considéré qu'un ratio supérieur à 8 années est un ratio élevé.

Il convient de rappeler ici que ce ratio est un ratio financier théorique qui calcule le nombre d'année que mettrait une collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait exclusivement l'épargne brute constatée pour l'année en question.

6.4.5 Répartition par prêteurs tous budgets confondus

Prêteurs	Encours consolidé au 31.12.2016	%	Rappel au 31.12.2015
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)	56 617 817	17,66%	19,82%
Groupe Crédit Agricole	55 423 870	17,28%	19,37%
Caisse des Dépôts et Consignations	46 571 841	14,52%	15,31%
Groupe Caisse d'Epargne	42 799 933	13,35%	10,99%
Deutsche Pfandbriefbank AG	35 217 968	10,98%	10,30%
AGENCE FRANCE LOCALE	14 243 255	4,44%	1,55%
Banque Postale	29 069 059	9,07%	4,12%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	9 489 891	2,96%	7,04%
Société Générale	9 074 135	2,83%	3,53%
Royal Bank of Scotland	7 025 780	2,19%	2,36%
NATIXIS (emprunt obligataire)*	5 880 000	1,83%	2,17%
BEI via Dexia CLF	3 714 089	1,16%	1,27%
BNP Paribas	1 870 480	0,58%	0,79%
Groupe Crédit Mutuel	1 746 381	0,54%	0,65%
Crédit Coopératif	1 600 000	0,50%	0,57%
Dexia - Crédit Local de France	220 187	0,07%	0,14%
Organismes de droit public	83 712	0,03%	0,03%
Total Général tous budgets	320 648 399	100%	100%

*L'encours au 01/01/2015 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

6.5 ANNEXE V - Détails « autres »

6.5.1 Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Détail autres recettes de gestion courantes	11,18	11,33	10,43
Atténuations de charges	0,46	0,51	0,48
Autres taxes	3,57	4,10	3,69
Participations	7,15	6,72	6,27

6.5.2 Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2015	BP 2016	CA 2016
Produits des services, du domaine et ventes diverses (M€)	1,21	7,86	7,40
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,20	6,36	5,98
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,02	0,03	0,47
Concessions cimetières (produit net)	0,17	0,31	0,32
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,28	0,28	0,29
Redevance d'occupation du domaine public communal	0,11	0,09	0,15
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,35	0,49	0,12
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,07	0,17	0,06
Ventes de récoltes	0,00	0,01	0,01
Travaux	0,00	0,10	0,01
Commissions	0,00	-	0,00
Vente de marchandises	0,00	0,01	0,00
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,01	0,00

La variation importante du produit des activités annexes (abonnement) est lié à des imputations comptables erronées ayant affecté en recette d'abonnement des redevances d'occupation du domaine public pour

6.5.3 Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2015	BP 2016*	CA 2016
Autres charges à caractère général	14,71	15,27	13,80
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,29	4,47	4,47
Frais de gardiennage	1,74	1,65	1,81
Autres frais divers	0,60	1,56	0,55
Taxes foncières	1,05	1,25	0,91
Divers	0,94	0,92	0,90
Charges locatives de copropriété	1,27	1,05	1,08
Transports de biens et transports collectifs	0,83	0,51	0,67
Achat de prestation de services	0,87	0,64	0,82
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	-	-	0,08
Etudes et recherches	0,35	0,67	0,41
Frais de nettoyage des locaux	0,70	0,70	0,57
Honoraires	0,41	0,39	0,36
Versement à des organismes de formation	0,46	0,56	0,34
Remboursements de frais au CCAS	0,26		0,24
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,11	0,21	0,09
Documentation générale et technique	0,16	0,16	0,15
Autres services extérieurs	0,06	0,07	0,05
Concours divers (cotisations...)	0,15	0,10	0,11
Frais de colloques et de séminaires	0,04	0,12	0,02
Frais d'actes et de contentieux	0,14	0,05	0,09
Services bancaires et assimilés	0,06	0,09	0,03
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,03	0,04	0,01
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,03	0,03	0,02
Redevances pour services rendus	0,03	0,00	0,00
Autres impôts locaux	0,00	0,01	-
Taxes et impôts sur les véhicules	0,02	0,01	0,01
Impôts indirects	0,00	0,01	0,00
Matières premières et fournitures	0,10	-	-

*Le document d'analyse du BP 2016 faisait figurer ici un total de 13,82 M€. En effet, les comptes Frais d'actes et de contentieux (6227), Divers (6228) et une partie des comptes Transports de biens et transports collectifs (6248 au lieu de 624) n'étaient pas intégrés. Après correction, le total voté au BP 2016 correspond à 15,27 M€

6.6 ANNEXE VI – Acronymes

AC	Attribution de Compensation
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BP	Budget Primitif
BS	Budget Supplémentaire
CA	Compte Administratif
CAP	Commission Administrative Paritaire
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCIAG	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ	Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DMTO	Droits de Mutation à titre onéreux
DNP	Dotation nationale de péréquation
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSU	Dotation de Solidarité urbaine
DUCSTP	Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD	Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG	Gaz et Electricité de Grenoble
K€	Milliers d'euros
M€	Millions d'euros
Mds	€ Milliards d'euros
MIN	Marché d'Intérêt National
QPV	Quartiers Politique de la Ville
REG	Régie Eau de Grenoble
REP	Régie de l'Eau Potable
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS	Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM	Société d'Economie Mixte
STB	Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TIR	Travaux d'Investissement en Régie
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté